

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, June 12, 2024

The Standing Senate Committee on National Security, Defence and Veterans Affairs met with videoconference this day at 11:32 a.m. [ET] to examine the subject matter of Bill C-70, An Act respecting countering foreign interference.

Senator Jean-Guy Dagenais (*Deputy Chair*) in the chair.

The Deputy Chair: Before we begin, I would like to ask all senators and other in-person participants to consult the cards on the table for guidelines to prevent audio feedback incidents. Please take note of the following preventative measures in place to protect the health and safety of all participants, including the interpreters.

[*Translation*]

If possible, ensure that you're seated in a manner that increases the distance between microphones. Use only a black approved earpiece. The former grey earpieces must no longer be used. Keep your earpiece away from all microphones at all times. When you aren't using your earpiece, place it face down on the sticker placed on the table for this purpose.

[*English*]

Welcome to this meeting of the Standing Senate Committee on National Security, Defence and Veterans Affairs. I am Jean-Guy Dagenais, a senator from Quebec and deputy chair of the committee. Our chair, Senator Dean, is the sponsor of Bill C-70, which we are examining this week, and therefore he has asked me to chair these proceedings.

[*Translation*]

Before we begin, I would like to ask the committee members here today to introduce themselves.

[*English*]

Senator McBean: Marnie McBean, a senator for Ontario.

Senator Richards: Dave Richards, a senator from New Brunswick.

[*Translation*]

Senator Carignan: Good morning. Claude Carignan from Quebec.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 12 juin 2024

Le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale, de la défense et des anciens combattants se réunit aujourd'hui, à 11 h 32 (HE), avec vidéoconférence, pour examiner la teneur du projet de loi C-70, Loi concernant la lutte contre l'ingérence étrangère.

Le sénateur Jean-Guy Dagenais (*vice-président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le vice-président : Avant de commencer, j'aimerais demander à tous les sénateurs et aux autres participants en personne de prendre connaissance des fiches posées sur la table afin de se familiariser avec les lignes directrices visant à prévenir les incidents liés aux retours de son. Veuillez prendre note des mesures préventives suivantes mises en place pour protéger la santé et la sécurité de tous les participants, dont les interprètes.

[*Français*]

Dans la mesure du possible, veillez à vous asseoir de manière à augmenter la distance entre les microphones. N'utilisez qu'une oreillette noire homologuée. Les anciennes oreillettes grises ne doivent plus être utilisées. Tenez votre oreillette éloignée de tous les microphones à tout moment. Lorsque vous n'utilisez pas votre oreillette, placez-la, face vers le bas, sur l'autocollant placé sur la table à cet effet.

[*Traduction*]

Bienvenue à cette réunion du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale, de la défense et des anciens combattants. Je suis Jean-Guy Dagenais, sénateur du Québec et vice-président du comité. Notre président, le sénateur Dean, est le parrain du projet de loi C-70, que nous examinons cette semaine. C'est lui qui m'a demandé de présider ces travaux.

[*Français*]

Avant de commencer, j'inviterais les membres du comité présents aujourd'hui à se présenter.

[*Traduction*]

La sénatrice McBean : Marnie McBean, sénatrice de l'Ontario.

Le sénateur Richards : Dave Richards, sénateur du Nouveau-Brunswick.

[*Français*]

Le sénateur Carignan : Bonjour. Claude Carignan, du Québec.

Senator Housakos: Leo Housakos from Quebec.

Senator Dalphond: Pierre J. Dalphond from Quebec.

[*English*]

Senator Patterson: Rebecca Patterson, Ontario.

Senator M. Deacon: Welcome back. Marty Deacon, Ontario.

Senator Anderson: Margaret Dawn Anderson, Northwest Territories.

Senator Dasko: Donna Dasko, a senator from Ontario.

Senator Cardozo: Andrew Cardozo, Ontario.

Senator Boehm: Peter Boehm, Ontario.

Senator Cotter: Brent Cotter, a senator for Saskatchewan.

Senator Yussuff: Hassan Yussuff, Ontario.

Senator McNair: John McNair, New Brunswick.

[*Translation*]

Senator Kutcher: Stan Kutcher from Nova Scotia.

The Deputy Chair: Today we're continuing our consideration of the subject matter of Bill C-70, An Act respecting countering foreign interference. To continue this work, I'm pleased to welcome the Honourable Arif Virani, P.C., M.P., Minister of Justice and Attorney General of Canada; and the Honourable Dominic LeBlanc, P.C., M.P., Minister of Public Safety, Democratic Institutions and Intergovernmental Affairs. Welcome, Mr. Virani and Mr. LeBlanc. They're accompanied by officials from Public Safety Canada, the Canadian Security Intelligence Service, the Royal Canadian Mounted Police and the Department of Justice Canada.

[*English*]

Thank you for joining us today. We will begin with opening remarks. Mr. Virani, you may begin when you're ready.

[*Translation*]

The Honourable Arif Virani, P.C., M.P., Minister of Justice and Attorney General of Canada: Thank you, Mr. Chair.

[*English*]

I'm very pleased to be here today to speak with all of you here in the Senate about Bill C-70.

Le sénateur Housakos : Leo Housakos, du Québec.

Le sénateur Dalphond : Pierre J. Dalphond, du Québec.

[*Traduction*]

La sénatrice Patterson : Rebecca Patterson, de l'Ontario.

La sénatrice M. Deacon : Bienvenue. Marty Deacon, de l'Ontario.

La sénatrice Anderson : Margaret Dawn Anderson, des Territoires du Nord-Ouest.

La sénatrice Dasko : Donna Dasko, sénatrice de l'Ontario.

Le sénateur Cardozo : Andrew Cardozo, de l'Ontario.

Le sénateur Boehm : Peter Boehm, de l'Ontario.

Le sénateur Cotter : Brent Cotter, sénateur de la Saskatchewan.

Le sénateur Yussuff : Hassan Yussuff, de l'Ontario.

Le sénateur McNair : John McNair, du Nouveau-Brunswick.

[*Français*]

Le sénateur Kutcher : Stan Kutcher, de la Nouvelle-Écosse.

Le vice-président : Nous poursuivons aujourd'hui notre examen de la teneur du projet de loi C-70, Loi concernant la lutte contre l'ingérence étrangère. Pour continuer ce travail, je suis heureux d'accueillir l'honorable Arif Virani, c.p., député, ministre de la Justice et procureur général du Canada, et l'honorable Dominic LeBlanc, c.p., député, ministre de la Sécurité publique, des Institutions démocratiques et des Affaires intergouvernementales. Bienvenue, messieurs Virani et LeBlanc. Ils sont accompagnés de fonctionnaires de Sécurité publique Canada, du Service canadien du renseignement de sécurité, de la Gendarmerie royale du Canada et du ministère de la Justice Canada.

[*Traduction*]

Merci de vous être joints à nous aujourd'hui. Nous allons commencer par les déclarations liminaires. Monsieur Virani, vous pouvez commencer dès que vous serez prêt.

[*Français*]

L'honorable Arif Virani, c.p., député, ministre de la Justice et procureur général du Canada : Merci beaucoup, monsieur le président.

[*Traduction*]

Je suis très heureux d'être ici aujourd'hui pour parler avec vous, ici au Sénat, du projet de loi C-70.

This bill reflects both the reality of the foreign interference threat we face in this country and the views of Canadians and experts on how best to address it. The proposals are strong, they are direct and they are measured.

[*Translation*]

Bill C-70 proposes to amend existing offences and add new ones to the Security of Information Act and the Criminal Code, in direct response to the threat posed to our democracy by foreign interference. The proposed amendments would protect people in Canada, including the disproportionately affected diaspora, from the ever-evolving threat of foreign interference.

[*English*]

These changes are based on the extensive consultations we have had with affected communities, provincial, territorial and Indigenous partners, academics, the legal community and other stakeholders. There were over 40 roundtables leading up to the introduction of this legislation.

The message from the consultations was clear: Canada must take action to equip law enforcement and prosecutors with the tools they need to counter foreign interference.

[*Translation*]

With regard to the Security of Information Act, the bill amends the current offence of using foreign-influenced intimidation, threats or violence against Canadians and people living in Canada. To help police and prosecutors address transnational repression, it removes the requirement to prove that the prohibited act actually harmed Canadian interests or sought to increase the capacity of a foreign state to harm Canadian interests.

Under this bill, it will instead be necessary to prove that the prohibited act was committed on behalf of, or in association with, a foreign state.

The bill ensures that the Security of Information Act addresses threats by foreign states against family members of Canadians. This captures instances where family members are being threatened to exert pressure on someone to do or not do something, such as protesting a foreign government.

In other words, an individual overseas is breaking the law when they threaten a Canadian or a family member of the Canadian on behalf of a foreign state.

Ce projet de loi tient compte à la fois de la réalité de la menace d'ingérence étrangère à laquelle notre pays est confronté et des opinions des Canadiens et des experts sur la meilleure façon d'y faire face. Les propositions qu'il contient sont rigoureuses, directes et mesurées.

[*Français*]

Le projet de loi C-70 propose de modifier les infractions existantes et d'en ajouter de nouvelles dans la Loi sur la protection de l'information et le Code criminel, afin de répondre directement à la menace que l'ingérence étrangère fait peser sur notre démocratie. Les modifications proposées protégeraient les personnes au Canada, y compris la diaspora qui est touchée de manière disproportionnée, contre la menace en constante évolution que représente l'ingérence étrangère.

[*Traduction*]

Ces modifications s'appuient sur les consultations approfondies que nous avons menées avec les communautés concernées, les partenaires provinciaux, territoriaux et autochtones, les universitaires, la communauté juridique et d'autres parties prenantes. Plus de 40 tables rondes ont précédé la présentation de ces dispositions législatives.

Le message qui est ressorti de ces consultations est clair : le Canada doit prendre des mesures pour doter les organismes d'application de la loi et les procureurs des outils dont ils ont besoin pour contrer l'ingérence étrangère.

[*Français*]

En ce qui concerne la Loi sur la protection de l'information, le projet de loi modifie l'infraction actuelle consistant à recourir à l'intimidation, aux menaces ou à la violence à l'encontre des Canadiens et des personnes vivant au Canada pour le compte d'États étrangers. Pour aider la police et les procureurs à lutter contre la répression transnationale, il supprime l'obligation de prouver que l'acte interdit a effectivement porté atteinte aux intérêts canadiens ou visait à accroître la capacité d'un État étranger à porter atteinte aux intérêts canadiens.

En vertu de ce projet de loi, il faudra plutôt prouver que l'acte interdit a été commis sur l'ordre d'un État étranger ou en collaboration avec celui-ci.

Le projet de loi garantit que la Loi sur la protection de l'information s'applique aux menaces proférées par des États étrangers à l'encontre de membres des familles des Canadiens et Canadiennes. Ceci inclut lorsque ces membres sont menacés dans le but d'exercer des pressions sur quelqu'un pour qu'il fasse ou ne fasse pas quelque chose, par exemple pour protester contre un gouvernement étranger.

En d'autres mots, un individu se trouvant outre-mer contrevient à la loi lorsqu'il menace un Canadien ou un membre de sa famille, et ce, à la demande d'un État étranger.

[English]

The bill creates three new offences in the Security of Information Act, or SOIA:

First, an offence for committing any indictable offence for a foreign entity.

Second, a new general foreign interference offence that would apply where a person knowingly engages in surreptitious or deceptive conduct for a foreign entity.

With the third new offence of political interference for a foreign entity, the act would criminalize surreptitious or deceptive interference with a democratic process at the direction of or in association with a foreign entity. It would apply at all times — not only during the writ period — and to all levels of government. It also applies to the nomination process of political parties and to the most senior levels of decision-making in educational institutions.

These updates to the law are designed to protect our institutions from interference. The offence applies where a malign foreign influence covertly attempts to undermine legitimate processes.

The bill also proposes to increase the penalties and broaden the scope of the preparatory acts offence in the Security of Information Act. “Preparatory acts” refers to actions taken in preparation of committing certain offences like espionage or foreign-influenced threats of violence.

[Translation]

In terms of the Criminal Code, the bill proposes to modernize the existing offence of sabotage, which hasn’t been revised since 1951, and add two offences concerning critical infrastructure and devices intended for sabotage. During public consultations, Canadian association and industry stakeholders made clear the need to protect critical infrastructure.

The proposed amendments would expressly recognize the right to freedom of expression and the right to peaceful assembly protected by the Charter and confirm that individuals acting under these rights without the intent to commit an act of sabotage don’t fall within the scope of the offence.

To ensure that these new offences come into play in the right circumstances, the Attorney General must give his consent before any charges related to sabotage are laid.

[Traduction]

Le projet de loi crée trois nouvelles infractions aux termes de la Loi sur la protection de l’information.

Premièrement, il y aura une infraction pour la perpétration de tout acte criminel pour le compte d’une entité étrangère.

Deuxièmement, on instaurera une nouvelle infraction générale d’ingérence étrangère qui s’appliquera lorsqu’une personne se livrera sciemment à une conduite subreptice ou trompeuse pour le compte d’une entité étrangère.

Avec la troisième nouvelle infraction d’ingérence politique pour le compte d’une entité étrangère, la loi criminalisera l’ingérence subreptice ou trompeuse dans un processus démocratique sous la direction d’une entité étrangère ou en association avec elle. Cette dernière infraction s’appliquerait à tout moment — et pas seulement en période électorale — et à tous les paliers de gouvernement. Elle s’appliquerait également au processus d’investiture des partis politiques et aux échelons les plus élevés de prise de décision des établissements d’enseignement.

Ces mises à jour de la loi sont destinées à protéger nos institutions de toute ingérence. Il y a infraction lorsqu’une influence étrangère malveillante tente en secret de saper les processus légitimes.

Le projet de loi propose également de durcir les sanctions et d’élargir le champ d’application du délit d’actes préparatoires couvert par la Loi sur la sécurité de l’information. L’expression « actes préparatoires » désigne les actions entreprises en vue de commettre certaines infractions telles que l’espionnage ou les menaces de violence pour le compte d’une entité étrangère.

[Français]

En ce qui concerne le Code criminel, le projet de loi propose de moderniser l’infraction actuelle de sabotage qui n’a pas été révisée depuis 1951, ainsi que d’ajouter deux infractions concernant les infrastructures essentielles et les dispositifs destinés à être utilisés à des fins de sabotage. Pendant les consultations publiques, les intervenants des associations canadiennes et de l’industrie ont indiqué clairement la nécessité de protéger les infrastructures essentielles.

Les modifications proposées reconnaîtraient expressément le droit à la liberté d’expression et le droit à la liberté de réunion pacifique protégés par la Charte et confirmeraient que les personnes qui agissent en vertu de ces droits, sans intention de commettre un acte de sabotage, ne tombent pas sous le coup de l’infraction.

Pour s’assurer que ces nouvelles infractions soient utilisées dans des circonstances appropriées, le procureur général devra donner son consentement avant que des accusations liées au sabotage ne soient portées.

[English]

It is absolutely critical that the right to peaceful protest is safeguarded, and it will be safeguarded with this legislation.

Through these important legislative proposals, our government is taking concrete action to protect people in Canada and our democratic institutions from foreign interference.

Thank you, and I would now turn it back to the chair.

[Translation]

Thank you.

The Deputy Chair: Thank you, Minister Virani. We'll now hear from Minister LeBlanc.

[English]

Hon. Dominic LeBlanc, P.C., M.P., Minister of Public Safety, Democratic Institutions and Intergovernmental Affairs: Honourable senators, thank you for the opportunity to speak to you today about Bill C-70 during your pre-study of this legislation.

Mr. Chair, you'll allow me a personal moment. When we went around the table and honourable senators introduced themselves, I had a moment where I smiled. The presence of Senator McNair from New Brunswick is something that is, for me, a particularly happy moment. I was a young articling student at a law firm in Saint John, New Brunswick, 31 years ago when Senator McNair was a senior partner in that law office. I've had the chance to know him for three decades, and to see him sitting here today is a happy moment for me. I know my father would share that sentiment as well.

Mr. Chair, today foreign interference poses one of the greatest threats to Canadian society, our economic prosperity and our sovereignty. By giving our law enforcement and intelligence agencies enhanced tools and authorities, the countering foreign interference act will strengthen our ability to detect and disrupt foreign interference threats to our national security while upholding Canadian interests and rights as well as, of course, the need for transparency.

[Translation]

Honourable senators, it first bears noting today that the proposed changes incorporate the views of Canadians that the government heard during consultations.

[Traduction]

Il est absolument essentiel que le droit de manifester pacifiquement soit sauvegardé, et il le sera grâce à ce projet de loi.

Grâce à ces importantes propositions législatives, notre gouvernement prend des mesures concrètes pour protéger les Canadiens et nos institutions démocratiques contre l'ingérence étrangère.

Je vous remercie et je cède la parole à la présidence.

[Français]

Merci beaucoup.

Le vice-président : Merci beaucoup, monsieur le ministre Virani. Maintenant, nous allons entendre le ministre LeBlanc.

[Traduction]

L'honorable Dominic LeBlanc, c.p., député, ministre de la Sécurité publique, des Institutions démocratiques et des Affaires intergouvernementales : Distingués sénateurs, je vous remercie de me donner l'occasion de vous parler aujourd'hui du projet de loi C-70 dans le cadre de votre étude préliminaire à ce sujet.

Monsieur le président, permettez-moi une parenthèse bien personnelle. Lorsque nous avons fait un tour de table et que les sénateurs se sont présentés, il y a eu un moment où j'ai souri. La présence du sénateur McNair, du Nouveau-Brunswick, est pour moi un événement particulièrement heureux. J'étais jeune stagiaire dans un cabinet d'avocats à Saint John, au Nouveau-Brunswick, il y a 31 ans, lorsque le sénateur McNair était un associé principal de ce cabinet. J'ai eu la chance de le connaître pendant trois décennies, et de le voir assis ici aujourd'hui me fait particulièrement chaud au cœur. Je sais que mon père partagerait ce sentiment.

Monsieur le président, l'ingérence étrangère est aujourd'hui l'une des choses qui menacent le plus la société canadienne, notre prospérité économique et notre souveraineté. En donnant à nos organismes d'application de la loi et du renseignement des outils et des pouvoirs accrus, la loi concernant la lutte contre l'ingérence étrangère renforcerait notre capacité à détecter et à désamorcer les menaces d'ingérence étrangère qui pèsent sur notre sécurité nationale, tout en respectant les intérêts et les droits des Canadiens ainsi que, bien entendu, le besoin de transparence.

[Français]

Honorables sénateurs, il convient d'abord de mentionner que les changements proposés tiennent compte des points de vue des Canadiens que le gouvernement a entendus lors des consultations.

[English]

One of the main pillars of this bill and its commitment to transparency is the creation of a foreign influence transparency registry.

In the spring of 2023, the government held public consultations to guide the creation of a Foreign Influence Transparency Registry. The government also conducted further public consultations on potential legislative amendments to the Canadian Security Intelligence Service Act, the Criminal Code, which my colleague just referred to, the Security of Information Act and the Canada Evidence Act.

A foreign influence transparency registry will require that all individuals or entities who enter into an arrangement with a foreign principal and who undertake activities to influence a government or political process in Canada publicly register these activities.

The goal of a foreign registry would be to promote transparency from all people who advocate on behalf of foreign governments or entities, as well as to ensure accountability from those who would seek to do so in clandestine ways.

[Translation]

However, a registry is by no means a single solution to foreign interference. This issue is a complex threat that requires a multi-pronged approach.

[English]

Targeted amendments to the Canadian Security Intelligence Service Act would also better equip the government to build resilience and counter modern threats that Canada faces today.

Among other changes, Bill C-70 would increase the ability of the Canadian Security Intelligence Service, or CSIS, to be more agile and effective in its investigations by introducing new authorities for specific collection techniques. It would also enable a broader disclosure of information to key partners outside of the Government of Canada. With the appropriate safeguards, this information would help Canadians build greater resiliency to these threats.

This bill also introduces several new measures to assist CSIS in its investigation of foreign interference. These will close gaps in CSIS's authorities that have become more acute with — obviously — the global shift towards digital communication and technology. For example, it introduces preservation and production orders. These will, respectively, allow CSIS to request orders from the Federal Court to compel a third party to

[Traduction]

L'un des principaux piliers de ce projet de loi et de son engagement envers la transparence est la création d'un registre visant la transparence en matière d'influence étrangère.

Au printemps 2023, le gouvernement a tenu des consultations publiques pour guider la création d'un registre visant la transparence en matière d'influence étrangère. Le gouvernement a également mené d'autres consultations publiques sur d'éventuelles modifications législatives à la Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité, au Code criminel, dont mon collègue vient de parler, à la Loi sur la protection de l'information et à la Loi sur la preuve au Canada.

Aux termes de ce registre, on exigerait que toute personne ou entité qui conclue un arrangement avec un commettant étranger et qui entreprend des activités visant à influencer un gouvernement ou un processus politique au Canada déclare publiquement ces activités.

L'objectif de ce registre est de promouvoir la transparence de la part de toutes les personnes qui défendent les intérêts de gouvernements ou d'entités étrangers, ainsi que d'assurer que ceux qui chercheraient à le faire de façon clandestine soient tenus dûment responsables de leurs actes.

[Français]

Toutefois, le registre n'est, en aucun cas, une solution universelle à l'ingérence étrangère. Ce problème constitue une menace complexe qui exige une approche à plusieurs volets.

[Traduction]

Des modifications ciblées à la Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité permettraient également au gouvernement d'être mieux équipé pour renforcer la résilience et contrer les menaces modernes auxquelles le Canada est désormais confronté.

En outre, le projet de loi C-70 permettrait au Service canadien du renseignement de sécurité, ou SCRS, d'être plus souple et plus efficace dans ses enquêtes en prévoyant de nouvelles autorisations pour certaines techniques d'enquête. La nouvelle loi ferait aussi en sorte d'élargir la divulgation de renseignements à des partenaires clés en dehors de l'appareil gouvernemental du Canada. En prévoyant des mesures de protection adéquates, ces renseignements aideront les Canadiens à mieux se défendre face à ces menaces.

Ce projet de loi propose également plusieurs nouvelles mesures pour aider le SCRS dans ses enquêtes sur l'ingérence étrangère. Ces mesures combleraient les lacunes qui plombent les pouvoirs du SCRS et qui ont gagné en gravité avec, bien entendu, l'évolution mondiale vers les communications et les technologies numériques. Par exemple, y sont proposées des ordonnances de préservation et de communication, lesquelles

preserve or produce information that may be valuable to a CSIS investigation.

Honourable senators, it is important to underscore that all of these amendments would continue to respect Canadians' fundamental rights and freedoms. My colleague the Attorney General described that a moment ago. Strong review, oversight and transparency measures are still in place and unchanged.

All these proposals have been developed while considering the high expectations Canadians properly have for their privacy rights and, of course, include protections provided by the Canadian Charter of Rights and Freedoms.

[*Translation*]

Our security and intelligence agencies have been doing the hard work of detecting and countering threats. I have every confidence that they'll continue to do so. I'm joined by the director of the Canadian Security Intelligence Service and the deputy commissioner of the RCMP, who can obviously fill you in on the details.

Foreign interference is never acceptable. Canada must never tolerate intimidation, harassment or disinformation by foreign actors in our country.

[*English*]

To conclude, Mr. Chair, with the passage of Bill C-70, we will better face the threat of foreign interference head on while obviously respecting the rights and freedoms of all Canadians.

[*Translation*]

Mr. Chair, I know that I also speak for my colleague when I say that we look forward to responding to your questions and suggestions. Thank you.

The Deputy Chair: Thank you, Minister LeBlanc.

We'll now open the floor to questions. As always, you'll have four minutes for each question, including the answer. I'll say it again. You'll have four minutes for each question and for the answer. Please keep your questions succinct, so that we can hear as many contributions as possible.

permettraient au SCRS de demander à la Cour fédérale de contraindre un tiers à préserver ou à communiquer des renseignements susceptibles de lui être utiles dans le cadre d'une enquête donnée.

Distingués sénateurs, il est important de souligner que toutes ces modifications législatives se feront dans le respect des droits et libertés fondamentaux des Canadiens. Mon collègue, le procureur général, l'a expliqué il y a un instant. Les rigoureuses mesures d'examen, de surveillance et de transparence que nous avons resteront en place et ne seront pas changées.

Toutes ces propositions ont été élaborées en tenant compte des attentes élevées des Canadiens en matière de protection de la vie privée et, bien sûr, en ce qui concerne les protections qui leur sont accordées aux termes de la Charte canadienne des droits et libertés.

[*Français*]

Nos organismes de sécurité et de renseignement travaillent d'arrache-pied pour détecter et contrer les menaces et je suis convaincu qu'ils continueront de le faire. Je suis accompagné du directeur du Service canadien du renseignement de sécurité et du sous-commissaire de la GRC, qui pourront évidemment vous donner des détails.

L'ingérence étrangère n'est jamais acceptable et le Canada ne doit jamais tolérer l'intimidation, le harcèlement ou la désinformation de la part d'acteurs étrangers envers notre pays.

[*Traduction*]

En conclusion, monsieur le président, l'adoption du projet de loi C-70 nous permettra de mieux faire face à la menace de l'ingérence étrangère tout en respectant les droits et libertés de tous les Canadiens.

[*Français*]

Monsieur le président, je sais que je parle également pour mon collègue quand je dis que nous avons vraiment hâte de répondre à vos questions et à vos suggestions. Merci beaucoup.

Le vice-président : Merci beaucoup, monsieur le ministre LeBlanc.

Nous allons maintenant procéder à la période des questions. Comme toujours, quatre minutes vous seront allouées pour chaque question, y compris la réponse. Je le dis et le répète : quatre minutes vous seront allouées pour chaque question et pour la réponse. Je vous demande de poser des questions succinctes, afin de permettre d'entendre le plus grand nombre d'interventions possibles.

[English]

Senator Housakos: Thank you, ministers, for being with us.

So far, our committee has heard troubling testimony from many witnesses that highlighted the fact that while other Five Eyes nations have moved forward with legislation and have equipped their national security agencies with what they need to carry out the fight against foreign interference, Canada has been spending its time with delays and trying to define what foreign interference even is. Obviously, legislation has now been tabled in haste nine years into this government.

Ministers, that's troubling when the first thing this government did in 2015 was to revamp Bill C-51, a national security law that was put into place to start dealing with foreign interference and national security. It's also troubling when this government delayed dealing with the Kenny Chiu bill dealing with foreign interference tabled in the House of Commons many years ago. It is also troubling that we have had a bill in the Senate of Canada for three years — Bill S-237 — that has been adjourned, and no government appointee wants to speak to that particular bill.

Of course, the *pièce de résistance* is that, more than a year ago, this government decided to put into place a special rapporteur — former governor general David Johnston — whose findings were consistent with the government's point of view at the time that there was nothing to see here, and let's move along.

There are two questions, ministers. First, I would like this committee to know: What did the special rapporteur cost Canadian taxpayers? I think we all now agree that it was a delay tactic and a useless expense to taxpayers. Second, if, more than a year ago, the special rapporteur had not been put in place to play delay tactics, how much further ahead would we be in passing this legislation?

Mr. LeBlanc: Obviously, I wouldn't share the partisan introduction of Senator Housakos. Those partisan comments can stand. I don't think it's constructive to address them. We're happy to talk about the legislation that's currently before the House of Commons and that we hope will come to the Senate.

The specific question in terms of the cost of former governor general Johnston, who was appointed to that position by Mr. Harper — Senator Housakos would know that well. He served as Speaker of the Senate under Prime Minister Harper.

[Traduction]

Le sénateur Housakos : Merci, messieurs les ministres, de votre présence.

Jusqu'ici, notre comité a entendu des témoignages troublants de la part de nombreux témoins qui ont souligné le fait que, tandis que d'autres pays du Groupe des cinq n'ont pas hésité à voter des dispositions législatives appropriées et à doter leurs agences de sécurité nationale de ce dont elles avaient besoin pour lutter contre l'ingérence étrangère, le Canada s'est évertué à faire tarder les choses et à essayer de définir ce qu'est l'ingérence étrangère. De toute évidence, ce projet de loi a été déposé à la hâte, neuf ans après le début du gouvernement actuel.

Messieurs les ministres, c'est un constat troublant, surtout quand on pense que la première chose que le gouvernement a faite en 2015 a été de remanier le projet de loi C-51, qui traitait de la question de la sécurité nationale et commençait à aborder celle de l'ingérence étrangère. Il est également troublant de voir que ce gouvernement a retardé l'examen du projet de loi sur l'ingérence étrangère que Kenny Chiu a déposé à la Chambre il y a de nombreuses années. Il est également troublant de constater que, depuis trois ans, le Sénat du Canada soit saisi d'un projet de loi — le projet de loi S-237 — qui a été ajourné, et qu'aucun représentant du gouvernement ne veuille dire quoi que ce soit à ce sujet.

Bien sûr, le comble dans tout cela, c'est que, il y a plus d'un an, le gouvernement a décidé de nommer un rapporteur spécial — l'ancien gouverneur général David Johnston — pour étudier cette question, et que les conclusions de ce dernier ont été conformes au point de vue que le gouvernement avait à ce moment-là, à savoir qu'il n'y avait rien de particulier à signaler et qu'on pouvait passer à autre chose.

Messieurs les ministres, il y a deux questions que j'aimerais vous poser. Premièrement, je voudrais que vous disiez au comité combien le rapporteur spécial a coûté aux contribuables canadiens. Je pense que nous sommes tous d'accord pour dire qu'il s'agissait d'une mesure d'atermoiement et d'une dépense inutile pour les contribuables. Deuxièmement, si, il y a plus d'un an, le rapporteur spécial n'avait pas été mis en place à des fins dilatoires, à quel point serions-nous plus avancés en ce qui a trait à l'adoption du projet de loi dont nous sommes saisis?

M. LeBlanc : Évidemment, je n'adhère pas à l'introduction partisane du sénateur Housakos. Ces observations partisans peuvent être maintenues, mais je ne crois pas qu'il soit constructif de les aborder. Nous sommes heureux de parler du projet de loi qui est actuellement devant la Chambre des communes et qui, nous l'espérons, sera renvoyé au Sénat.

La question particulière du coût de l'ancien gouverneur général Johnston — nommé à ce poste par M. Harper — en est une que le sénateur Housakos connaît bien, puisqu'il a été président du Sénat sous le premier ministre Harper. L'ancien

Former Governor General Johnston did this work. I don't have those precise figures. The Privy Council Office would have those, and we'll be happy to make sure you have the costs with respect to the special rapporteur's work.

Senator Housakos: Minister, you deal with partisan politics every day of the week, and this is Parliament. We ask tough questions, and we expect honest and transparent answers.

My second question needs to be answered. We deserve an answer, and Canadians do. How much further ahead would we be with this legislation if it were tabled by the government more than a year ago instead of putting in place a special rapporteur who came to the conclusion that there is nothing to see here?

Mr. LeBlanc: Again, when former Governor General Johnston was doing his work, the government was consulting before that work began in terms of a foreign influence transparency registry. We think it is important to do the work in an appropriate way, to hear from Canadians and to consult with those who have expert opinions on this. Our government has been doing this work.

I think it's also important to note that our government was the first government to take the threat of foreign interference seriously. In 2013, for the first time, CSIS started talking publicly about the threat of foreign interference in terms of our democratic institutions. For the last two years of the Harper government, including when the current leader was minister of democratic institutions, he did absolutely nothing in terms of putting in place measures and protections to detect and disrupt foreign interference.

I think we have a proud record of working on this issue. I share your view, senator, that the threat has evolved and that the nature of the threat has increased. That's why we have evolved and strengthened our measures in that context, and we'll continue to do so. We think this legislation is a great opportunity for Parliament to take that important step forward. That's why we were so happy that the Conservatives in the House of Commons were amongst the first to come to me and say they would like to work with us on passing this bill.

Senator Boehm: Thank you, ministers, for being with us today.

gouverneur général Johnston a fait ce travail. Je n'ai pas les chiffres exacts concernant les coûts relatifs au travail du rapporteur spécial. Le Bureau du Conseil privé les aurait, et nous serons heureux de veiller à ce qu'ils vous soient communiqués.

Le sénateur Housakos : Monsieur le ministre, vous êtes confronté à de la politique partisane tous les jours de la semaine, et nous sommes au Parlement. Nous posons des questions difficiles et nous attendons des réponses honnêtes et transparentes.

Il faut répondre à ma deuxième question. Nous méritons une réponse, tout comme les Canadiens. À quel point ce projet de loi aurait-il avancé si le gouvernement l'avait déposé il y a plus d'un an au lieu de nommer un rapporteur spécial qui est arrivé à la conclusion qu'il n'y avait rien à signaler?

M. LeBlanc : Encore une fois, avant que l'ancien gouverneur général Johnston ne commence son travail, le gouvernement avait tenu des consultations sur la possibilité d'avoir un registre visant la transparence en matière d'influence étrangère. Nous pensons qu'il est important d'effectuer le travail de manière appropriée, d'écouter les Canadiens et de consulter les experts en la matière. Notre gouvernement a fait ce travail.

Je pense qu'il est également important de noter que le gouvernement a été le premier à prendre au sérieux la menace de l'ingérence étrangère. En 2013, le Service canadien du renseignement de sécurité a commencé à parler publiquement de la menace d'ingérence étrangère dans nos institutions démocratiques. C'était la première fois que cette question était soulevée. Or, pendant les deux dernières années de son règne — y compris lorsque le chef actuel du parti conservateur était ministre des Institutions démocratiques —, le gouvernement Harper n'a absolument rien fait pour mettre en place des mesures et des protections pour détecter et neutraliser l'ingérence étrangère.

Je pense que nous sommes fiers de nous être attaqué à cette question. Je partage votre point de vue, sénateur, sur le fait que la menace a évolué et que sa présence s'est accrue. C'est d'ailleurs pour cette raison que nous nous sommes adaptés et que nous avons renforcé nos mesures en conséquence, et c'est ce que nous allons continuer à faire. Nous croyons que ce projet de loi est une excellente occasion pour le Parlement de faire ce grand pas en avant. C'est pourquoi nous sommes si heureux que les conservateurs de la Chambre des communes aient été parmi les premiers à venir me voir pour me dire qu'ils aimeraient travailler avec nous à l'adoption de ce projet de loi.

Le sénateur Boehm : Merci, messieurs les ministres, d'être avec nous aujourd'hui.

My first question is for Minister LeBlanc. I want to ask you about the impact of this bill on democracy itself. I know it's sort of an existential question, but it's not a small matter either.

During our meeting here on Monday, we heard from Professor Wesley Wark, who earlier that day published an article entitled *How to deal with Treason?* Treason is not a word we use much in our country. In the article, he questioned the principle of naming and shaming, and there has been much talk of that lately. In the fourth reason he gave against naming and shaming as a deterrence approach, he stated:

. . . most importantly: we live in a democracy, underpinned by a principle that anyone accused of a crime has the right to a fair trial.

As minister also responsible for democratic institutions, I would be interested in hearing your view and that of the government regarding the fundamental impact of this bill and of the naming and shaming approach or issue specifically on our democratic issues.

Mr. LeBlanc: Senator Boehm, thank you for the question. Those are two questions there, senator.

The impact on democratic institutions is something that I think all parliamentarians should properly be concerned about. My sense is that is shared both in your place and in our place amongst all parliamentarians.

You've been a senior official in the foreign affairs department, Senator Boehm, and you would have seen some of this intelligence work well before and probably in greater quantities than I have. What is insidious is that those seeking to undermine public confidence in our democracies would be quite pleased with the discussion that is taking place in a partisan context now about whether senator so-and-so or MP so-and-so was, in fact, the person who did something.

To your point, the naming and shaming is, I think, a dangerous concept for us to embark on. It's not something the government will do. I have learned, in the 10 months I've had the privilege to be the minister of public safety, the difference between intelligence and evidence. I have learned from the director and the RCMP every week, and our deputy minister is with me. We have seen examples with a piece of intelligence, as more intelligence is collected, as allies provide different perspectives, as certain things are corroborated or, in fact, discredited, that the nature of that intelligence information changes. To take a raw piece of information that may come from one uncorroborated source and pretend that it should judge a particular

Ma première question s'adresse au ministre LeBlanc. J'aimerais vous interroger sur ce que ce projet de loi représente pour la démocratie elle-même. Je sais que c'est une question existentielle, mais pas un enjeu de second plan pour autant.

Au cours de notre réunion de lundi, nous avons entendu le professeur Wesley Wark, qui avait publié plus tôt ce jour-là un article intitulé « How to deal with Treason? », ou « Comment doit-on traiter la trahison? ». Le mot « trahison » n'est pas très usité dans notre pays. Dans cet article, M. Wark remet en question le principe de nommer publiquement des personnes et de les couvrir de honte dont on a beaucoup parlé ces derniers temps. Dans la quatrième raison qu'il invoque pour s'opposer au principe de la dénonciation et de l'humiliation publique en tant qu'approche dissuasive, il déclare :

... le plus important : nous vivons dans une démocratie, étayée par le principe selon lequel toute personne accusée d'un crime a droit à un procès équitable.

En tant que ministre responsable des institutions démocratiques, j'aimerais connaître votre point de vue et celui du gouvernement sur l'impact fondamental que ce projet de loi et l'approche ou la question de nommer publiquement des personnes et de les couvrir de honte pourraient avoir sur nos enjeux démocratiques.

M. LeBlanc : Sénateur Boehm, je vous remercie de votre question. En fait, il y a ici deux aspects à considérer.

L'impact sur les institutions démocratiques est une chose dont tous les parlementaires devraient se préoccuper à juste titre. J'ai l'impression que cette préoccupation est partagée par tous les parlementaires, aussi bien chez vous que chez nous.

Vous avez été un haut fonctionnaire du ministère des Affaires étrangères, sénateur Boehm, et je présume que, dans ce contexte, vous avez pu examiner certains de ces travaux de renseignement bien avant moi et probablement dans une plus vaste mesure que moi. Ce qui est insidieux, c'est que ceux qui cherchent à saper la confiance du public dans nos démocraties seraient très satisfaits de la discussion qui a lieu actuellement dans un contexte partisan pour savoir si le sénateur untel ou le député untel est, en fait, la personne qui a fait quelque chose.

Pour répondre à votre question, je pense qu'il est dangereux de s'engager dans un concept de dénonciation et d'humiliation publique. Ce n'est pas quelque chose que le gouvernement fera. Au cours des 10 mois où j'ai eu le privilège d'être ministre de la Sécurité publique, j'ai appris la différence entre les renseignements et les preuves. Semaine après semaine, j'ai appris différentes choses du directeur et de la GRC, et le sous-ministre est là pour en témoigner. Nous avons vu des exemples de renseignements qui changent de nature avec l'augmentation du nombre de renseignements recueillis, que les alliés fournissent des perspectives différentes, que certaines choses sont corroborées ou discréditées. Le fait de prendre un élément

parliamentarian's service to the country is, in my view, extremely dangerous.

That being said, I have a lot of confidence that the work that our colleagues at CSIS and the RCMP do is designed exactly to ensure that in the case where there is wrongdoing that reaches the threshold in a rule-of-law country, Senator Boehm, that I think you referred to — and my colleague the Attorney General has views on this obviously. That work is robust, meticulous and serious, and we should have confidence in that process as well.

I have a lot of confidence in the resiliency of our democracy. I think that Canadians should and are proud of our democratic institutions. Democratic Five Eyes partners talk to me about this in meetings. American Secretary of Homeland Security Mayorkas talked to me about this as recently as two weeks ago. They are also seeing hostile state actors attempting to destabilize the confidence of their citizens in democratic institutions. I think, sadly, the presidential election in the United States might give us a front-row seat on how some countries will seek, with disinformation and other tactics, to shake the confidence of people in great democracies. I don't think Canadians need to be pessimistic, but we need to pass legislation like this and continue to work together to strengthen that confidence.

[Translation]

Senator Carignan: Welcome. I have a question for Minister LeBlanc. Minister, I was reading the report by your former colleague Mr. McGuinty. Your Prime Minister's inaction is quite blatant. There are many instances of complacency, many expectations and many contradictions. There seems to be a lack of trust in the information received from our intelligence services. You're still casting doubts, even in your remarks today.

It seems that the most effective solution would be to ask Justice Hogue to conduct this investigation, confirm the evidence and reach a conclusion on the involvement or lack of involvement of members of Parliament in criminal offences. I think that this is the right thing to do. However, it all depends on the mandate that you'll give to Commissioner Hogue, whom I fully trust.

Will you give Justice Hogue the mandate to release the names of parliamentarians who allegedly committed offences? I'll give you a degree of proof in the balance of probabilities, if she concludes that these people committed wrongdoing.

brut d'information qui peut provenir d'une source non corroborée et de prétendre qu'il devrait permettre de juger du bien-fondé des services rendus par un parlementaire à notre pays est, à mon avis, extrêmement dangereux.

Cela étant dit, je suis convaincu que le travail effectué par nos collègues du Service canadien du renseignement de sécurité et de la Gendarmerie royale du Canada est conçu précisément pour garantir que le nécessaire soit fait advenant le cas d'un acte répréhensible qui attendrait le seuil de tolérance d'un pays de droit. Je pense que vous avez parlé de cela et mon collègue le procureur général a évidemment des opinions à ce sujet. Ce travail est rigoureux, méticuleux et efficace, et nous devrions également avoir confiance dans ce processus.

Je crois très fort à la résilience de notre démocratie. Je pense que les Canadiens doivent être fiers de leurs institutions démocratiques et je crois qu'ils le sont. Les partenaires démocratiques du Groupe des cinq m'en parlent lors de nos réunions. Le secrétaire américain à la sécurité intérieure, M. Mayorkas, m'en a parlé il y a deux semaines à peine. Nos alliés constatent eux aussi que des acteurs étatiques hostiles tentent de miner la confiance de leurs citoyens à l'égard des institutions démocratiques. Je crois malheureusement que l'élection présidentielle aux États-Unis pourrait nous placer aux premières loges pour constater comment certains pays chercheront, par la désinformation et d'autres tactiques, à ébranler la confiance des citoyens à l'égard des grandes démocraties. Je ne pense pas que les Canadiens doivent être pessimistes, mais nous devons adopter des lois comme celle-là et continuer à travailler ensemble au renforcement de cette confiance.

[Français]

Le sénateur Carignan : Bienvenue. Ma question s'adresse au ministre LeBlanc. Monsieur le ministre, je lisais le rapport de votre ancien collègue M. McGuinty. L'inaction de votre premier ministre est assez flagrante. Il y a beaucoup de laxisme, beaucoup d'attentes et beaucoup de contradictions. On ne semble pas faire confiance aux informations que l'on reçoit de la part de nos services de renseignement. Vous soulevez encore des doutes, même dans votre témoignage aujourd'hui.

Il me semble que la solution la plus efficace serait de demander à la juge Hogue de faire cette enquête, d'en valider les preuves et d'en arriver à une conclusion sur la participation ou la non-participation de membres du Parlement à des infractions criminelles. Je pense que c'est la chose à faire, mais tout dépendra du mandat que vous allez confier à la commissaire Hogue, en laquelle j'ai pleinement confiance.

Allez-vous donner à la juge Hogue le mandat de divulguer le nom des parlementaires qui auraient commis des infractions? Je vais vous mettre un degré de preuve dans la balance des probabilités, si elle arrive à la conclusion selon laquelle ces gens ont commis des actes répréhensibles.

Criminal charges can be laid. However, senators and members of the House of Commons can also violate the code of ethics, which could lead to penalties.

Mr. LeBlanc: Thank you for the question. I really appreciate your focus on the background of the Hogue commission.

To answer your question, senator, the government will certainly provide the appropriate mandate so that the Hogue commission can look into these issues.

I wouldn't venture to provide a legal opinion on Justice Hogue's obligations.

Senator Carignan: If you give him a mandate.

Mr. LeBlanc: I don't think that it's possible to give a mandate that goes against the Security of Information Act, for example. It's a technical matter. I can't confirm Judge Hogue's obligations right now. These obligations were explained to me by Deputy Commissioner Flynn, who is here with us today. He clearly explained my obligations on Monday morning.

The commission's ability to make names publicly available is a legal matter. I won't venture to provide an opinion to a judge as important as Justice Hogue from the Quebec Court of Appeal.

However, to answer your question, if the government believes that this is an appropriate course of action, with the precautions in place for information security and security codes, I think that this suggestion makes a great deal of sense.

In the wake of Andrew Scheer's letter and the Bloc Québécois motion, the Privy Council Office already started a process with counsel for the commission last weekend. The goal is to understand how they can specifically review what you just put forward. I was told that counsel for the commission thought that this was possible, even if it meant checking with the justice, and that their terms of reference already gave the commission the ability to follow the evidence. Given the report of the National Security and Intelligence Committee of Parliamentarians and the need to reassure the public about the resilience of our institutions, both here and in the House of Commons, I think that Justice Hogue has a significant mandate to help us. We'll be working with her to —

Senator Carignan: Do you agree that, when it comes to public trust, you should give Justice Hogue free rein to name names in the event of an offence or to refer the matter for criminal prosecution?

Il y a des accusations criminelles qui peuvent être portées, mais il y a aussi des infractions des sénateurs et des députés de la Chambre des communes au code d'éthique, qui pourraient entraîner des sanctions.

M. LeBlanc : Merci pour la question. J'apprécie beaucoup le contexte que vous recherchez en ce qui concerne la Commission Hogue.

Pour répondre à votre question, sénateur, il est certain que le gouvernement va confier le mandat approprié afin de permettre à la Commission Hogue d'examiner ces questions.

Je n'oserais pas moi-même avancer une opinion juridique sur les obligations de la juge Hogue.

Le sénateur Carignan : Si vous lui confiez un mandat.

M. LeBlanc : Je ne pense pas que l'on puisse confier un mandat qui va à l'encontre de la Loi sur la protection de l'information, par exemple. C'est une question technique. Je ne peux pas aujourd'hui assurer la juge Hogue de ses obligations, qui m'ont été expliquées par le sous-commissaire Flynn, qui est parmi nous aujourd'hui. Il m'a très bien expliqué mes obligations lundi matin.

La capacité de la commission de divulguer publiquement les noms, c'est une question de droit, et je n'ose pas avancer une opinion à un juge aussi important que la juge Hogue, de la Cour d'appel du Québec.

Cependant, pour répondre à votre question, si le gouvernement croit que c'est une façon de faire appropriée, avec les précautions en place en matière de sécurité des renseignements et des codes de sécurité, je pense que c'est une suggestion tout à fait acceptable.

Après la lettre d'Andrew Scheer et la motion du Bloc québécois, le Bureau du Conseil privé a déjà commencé un processus avec les avocats de la commission la fin de semaine dernière, afin de comprendre comment ils pourront examiner précisément ce que vous venez d'avancer. On m'a dit que les avocats de la commission pensaient que c'était possible, quitte à vérifier auprès de la juge, et que leurs termes de référence permettaient déjà à la commission de suivre la preuve. Compte tenu du rapport du Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement et de l'importance de rassurer le public quant à la résilience de nos institutions, que ce soit ici ou à la Chambre des communes, je pense que la juge Hogue a un mandat important pour nous aider. Nous allons travailler avec elle pour —

Le sénateur Carignan : Êtes-vous d'accord avec moi pour dire que, dans le contexte de la confiance du public, vous devez donner à la juge Hogue les coudées franches pour qu'elle puisse nommer les personnes si une infraction a été commise, ou référer le tout pour que des poursuites soient intentées au criminel?

The Deputy Chair: Thank you, Senator Carignan. We'll now give the floor to Senator —

Senator Carignan: I'd like an answer.

The Deputy Chair: But it's that —

Senator Carignan: Senator Dagenais, I understand that —

The Deputy Chair: Okay, go ahead. I'll give you a few minutes, minister.

Mr. LeBlanc: I won't need a few minutes. I understand that Senator Carignan is an experienced lawyer. This isn't a yes-or-no question. Will the Hogue commission, like the committee of parliamentarians, be able to review and consider all these circumstances? Of course. Will the necessary documents be provided so that it can review all these issues? Absolutely. Will public disclosure be authorized? Again, you have more experience as a lawyer than I do, Senator Carignan. If I must tell a Court of Appeal judge, without a trial or prosecution, that she needs to look at the information — all the information — and rule on whether a person is guilty, it seems a bit simplistic.

Senator Carignan: I didn't say anything about guilt. I talked about referring the case for prosecution.

[English]

Senator Yussuff: Thank you for being here. I'll be as brief as I can. I hope you can try to get in as many answers as you can within the time frame that we have here.

Minister, we have before us probably the most comprehensive piece of legislation dealing with the security of this nation. Given the time we have for this — we started our work last Monday and were asked to complete this work within a short period of time — I'm worried that we won't have the necessary time to do our job in a diligent way, recognizing the importance of this legislation. You have had time to prepare the legislation, and we don't have that on our hands right now. Nevertheless, I understand you want us to pass this bill before we rise. How do we accomplish that while doing we are supposed to do, namely, scrutinize the bill as much as we can to ensure it meets the obligations of the nation?

Mr. Virani: Thank you, Senator Yussuff. I would say a few things.

Le vice-président : Merci, sénateur Carignan. Nous allons passer la parole au sénateur —

Le sénateur Carignan : J'aimerais avoir une réponse.

Le vice-président : Mais c'est que...

Le sénateur Carignan : Sénateur Dagenais, je comprends que...

Le vice-président : Très bien, allez-y. Je vous donne quelques minutes, monsieur le ministre.

M. LeBlanc : Je ne prendrai pas quelques minutes. Je comprends que le sénateur Carignan est un avocat d'expérience. Ce n'est pas une question à laquelle on peut répondre par un oui ou un non. Est-ce qu'on va s'assurer que la Commission Hogue pourra examiner et prendre conscience de toutes ces circonstances, comme le comité des parlementaires? Bien sûr. Est-ce qu'on va fournir les documents nécessaires pour qu'elle puisse examiner toutes ces questions? Absolument. Est-ce qu'on va autoriser la divulgation publique? Encore là, vous avez plus d'expérience que moi comme juriste, sénateur Carignan, mais si je dois dire à une juge de la Cour d'appel, sans procès ni poursuite, qu'elle doit examiner des renseignements, tous les renseignements, et se prononcer sur la culpabilité ou la non-culpabilité de quelqu'un, cela me semble un peu simpliste.

Le sénateur Carignan : Je n'ai pas parlé de culpabilité. J'ai parlé de référer le dossier pour des poursuites.

[Traduction]

Le sénateur Yussuff : Je vous remercie de votre présence. Je serai aussi bref que possible. J'espère que vous pourrez essayer de fournir autant de réponses que possible dans le temps qui nous est imparti.

Monsieur le ministre, nous avons devant nous ce qui est probablement le projet de loi le plus complet à avoir été rédigé au sujet de la sécurité de notre pays. Compte tenu du temps qui nous est imparti et du fait que nous avons commencé nos travaux lundi dernier et qu'on nous a demandé de les achever dans un délai très court, je crains que nous n'ayons pas le temps voulu pour faire notre travail avec toute la rigueur que demande un sujet d'une telle importance. Vous avez eu le temps de le préparer, mais n'avons pas en ce moment le temps qu'il nous faudrait pour faire les choses de manière optimale. Néanmoins, je comprends que vous souhaitiez que nous adoptions ce projet de loi avant la fin de la session. Comment pouvons-nous y parvenir tout en faisant ce que nous sommes censés faire, à savoir examiner le projet de loi autant que possible pour s'assurer qu'il répond aux obligations de la nation?

M. Virani : Merci, sénateur Yussuff. Il y a un certain nombre de choses à dire à ce sujet.

First, there were extensive consultations in the preparatory work for the bill. That should give you some sense of the appropriateness with which we proceeded.

Second, this is a matter where we are seeing all-party support in the House of Commons, which, unfortunately in June of any given year, is usually quite rare. We're seeing that because all parties in the House of Commons feel the necessity of proceeding with pace in respect to this legislation.

Third, the fact you that have already commenced your prestudy is an example of the diligent work you are doing to assist us in our work in the House of Commons. I acknowledge that prestudy as a step in the right direction towards helping us achieve that joint goal.

Senator Yussuff: Recognizing that reality, we're still running against the clock. If we decide that we don't have enough time, we have a gun to our head to get this done. That presents a challenge to us in the Senate, giving the way we operate. We take our time and do the things necessary to ensure legislation meets its obligation.

The report issued by the joint Parliamentary committee outlines some tremendous stresses that they're experiencing. They are subjected to harassment and targeting. Recognizing the diversity of our country and the fact that what led to this discussion was the leaks from the intelligence service or from the upper echelons of the bureaucracy, how are we supposed to have integrity if we can't maintain the secrecy that is required either in the intelligence service or within the bureaucracy responsible for this? How is our diaspora community supposed to have confidence should they want to tell us something when they can't be assured of that trust? What are the deterrent mechanisms? More importantly, is that being considered in the context of this legislation, recognizing the experience that we just went through? It was important for the journalists to shine a light on this, but it is important for our integrity with our Five Eyes partners that we do not have leaks within our security service in this country.

Mr. LeBlanc: Senator Yussuff, I share your concern around those leaks. Again, I don't have any information on what work the RCMP or other partners are doing in terms of investigating them. Not to nitpick, but it was some intelligence documents that were supposedly leaked. How they were leaked and what was the nature of those documents, I don't know, obviously. However, to your point, senator, it underscores the precise challenge.

Tout d'abord, des consultations approfondies ont été menées dans le cadre des travaux préparatoires qui ont mené à la rédaction du projet de loi. Cela devrait vous donner une idée de la pertinence de notre démarche.

Deuxièmement, il s'agit d'une question pour laquelle nous constatons un soutien de tous les partis à la Chambre des communes, ce qui, malheureusement, en juin d'une année donnée, est généralement assez rare. Ce soutien est dû au fait que tous les partis estiment qu'il est nécessaire d'avancer rapidement quant à l'élaboration de cette mesure législative.

Troisièmement, le fait que vous ayez déjà commencé votre étude préalable est un exemple du travail diligent que vous faites pour prêter main-forte à la Chambre des communes. Or, cette étude préalable est un pas dans la bonne direction pour nous aider à atteindre cet objectif commun.

Le sénateur Yussuff : Reconnaisant cette réalité, nous restons engagés dans une course contre la montre. Si nous décidons que nous n'avons pas assez de temps, on nous met un pistolet sur la tempe pour nous intimider à mener cela à bien dans les plus brefs délais. C'est un défi pour nous, au Sénat, compte tenu de notre mode de fonctionnement. Nous prenons notre temps et faisons ce qu'il faut pour que le projet de loi soit conforme à ses obligations.

Le rapport publié par le comité parlementaire mixte met en évidence les tensions énormes que subissent ces personnes. Elles sont victimes de harcèlement et elles sont prises pour cibles. Étant donné la diversité de notre pays et le fait que ce qui a conduit à cette discussion, ce sont les fuites provenant des services de renseignement ou des échelons supérieurs de l'appareil bureaucratique, comment sommes-nous censés faire montre d'intégrité quand les services du renseignement ou les instances bureaucratiques responsables ne peuvent pas observer le secret requis? Comment notre communauté de la diaspora est-elle censée avoir confiance si elle veut nous dire quelque chose alors qu'elle ne peut pas être assurée de cette confiance? Quels sont les mécanismes de dissuasion? Plus important encore, cette question est-elle envisagée dans le contexte de ce projet de loi, compte tenu de ce que nous venons de vivre? Il était important que les journalistes fassent la lumière sur cette question, mais il est important pour notre intégrité au sein du Groupe des cinq que les services de sécurité de notre pays soient étanches.

M. LeBlanc : Sénateur Yussuff, je partage votre inquiétude au sujet de ces fuites. Encore une fois, je n'ai pas d'information sur le travail que la GRC ou d'autres partenaires font pour enquêter à ce sujet. Je ne veux pas ergoter, mais il s'agit de documents secrets qui ont prétendument été divulgués. Je ne sais évidemment pas comment cela s'est produit et quelle était la nature de ces documents. Toutefois, pour répondre à votre question, sénateur, cela souligne le problème de façon précise.

I have been privileged to see the work done by our national security agencies, by the RCMP, the quality of their work and the remarkable work that the women and men who work for the Royal Canadian Mounted Police are doing. It is dangerous work, and it is valuable to the Five Eyes partners. I have heard from Five Eyes ministers, in particular from Secretary Mayorkas, the value of Canadian intelligence products. It also allows us to be a consumer of their intelligence work.

The National Security and Intelligence Committee of Parliamentarians is, in our view, an appropriate forum for this kind of examination to take place because of the security around the information they have, the oath and the commitments of members who serve in those capacities.

It is a corrosive thing to have this circumstance. There is still a lot of confidence in the work that Canada can do, but it reminds us of the importance of that security, senator, as you mentioned.

I see we may be out of time. However, Senator Yussuff, you identified diaspora communities that are often targeted by these malevolent actors. Those are the ones we are seeking to protect as well.

Senator Patterson: Thank you, ministers, for being here.

Mr. LeBlanc, I would like to follow up on one of your other comments. You talked about resiliency and democracy as well as things that have happened within the Parliamentary Precinct that have undermined the confidence of Canadians in us. I also am with you. I think naming without proper investigation and rules in place will undermine confidence in democracy. However, being seen to do nothing will also undermine confidence and have an impact on resiliency.

Turning to the Senate, will there be a time when we can get the appropriate security clearances for each leader of each recognized group and caucus within the Senate to have an unredacted look at the report provided by NSICOP so that we can internally — that is, until greater things happen, until everybody has been through the processes — address behaviour and demonstrate that we are deserving of the confidence of Canadians?

Mr. LeBlanc: Thank you for the question, Senator Patterson.

J'ai eu le privilège de voir le travail effectué par nos agences de sécurité nationale et par la GRC. J'ai vu la qualité du travail qui se fait et les choses remarquables qu'accomplissent les femmes et des hommes qui travaillent pour la Gendarmerie royale du Canada. Il s'agit d'un travail dangereux qui est très précieux pour nos partenaires du Groupe des cinq. J'ai entendu les ministres de ces pays, en particulier le secrétaire d'État Mayorkas, souligner la valeur des produits du renseignement canadien. Cela nous permet également d'avoir accès à leur travail de renseignement.

Le Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement est, à notre avis, un forum approprié pour ce type d'examen en raison de la sécurité qui entoure les renseignements dont il dispose, du serment prêté par les membres qui y siègent et de l'engagement de ces derniers.

Cette situation est corrosive. Nous avons toujours une grande confiance dans le travail que le Canada peut accomplir, mais cela nous rappelle l'importance de la sécurité, sénateur, comme vous l'avez mentionné.

Je vois que c'est tout le temps que nous avons. Cependant, sénateur Yussuff, vous avez parlé des communautés de la diaspora qui sont souvent prises pour cibles par ces acteurs malveillants. Ce sont elles que nous cherchons aussi à protéger.

La sénatrice Patterson : Merci, messieurs les ministres, d'être là.

Monsieur LeBlanc, j'aimerais revenir sur l'une de vos autres observations. Vous avez parlé de résilience et de démocratie, ainsi que des choses qui se sont produites dans la Cité parlementaire et qui ont miné la confiance des Canadiens à notre égard. Je suis d'accord avec vous. Je pense que le fait de nommer des personnes en l'absence d'enquête appropriée ou de mesures d'encadrement idoines ne peut que saper la confiance des gens à l'égard de la démocratie. Toutefois, le fait de ne rien faire saperait également la confiance et aurait une incidence sur notre résilience.

En ce qui concerne le Sénat, y aura-t-il un moment où nous pourrions obtenir les autorisations de sécurité nécessaires pour que chaque chef de groupe et de caucus reconnus au Sénat puisse consulter le rapport fourni par le Secrétariat du Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement, afin que nous puissions, en interne — c'est-à-dire jusqu'à ce que des choses plus importantes se produisent, jusqu'à ce que tout le monde ait suivi les processus — aborder la question du comportement et démontrer que nous méritons la confiance des Canadiens?

M. LeBlanc : Je vous remercie de la question, sénatrice Patterson.

The preamble to your question is about the importance of reassuring Canadians and the integrity of our democratic institutions, including the place where you and your colleagues are serving, and that is paramount. It is something that the government and I think all parliamentarians in our place worry about. To govern ourselves in a way that enhances that confidence and provides that reassurance while taking our collective responsibilities to ensure that the appropriate processes are in place with those protections that your colleagues have referred to and that we share is reasonable.

When I have seen some of the commentary around the National Security Intelligence Committee of Parliamentarians — it says “parliamentarians,” of course, because it includes members of this place — about how your chamber can properly provide that assurance, you’ll understand that it’s not for a lowly member of the House of Commons. I wouldn’t presume to suggest how you should govern yourself; that’s not appropriate.

However, your suggestion around the leadership having access to that information is an interesting one. You’ll understand the NSICOP reports to the Prime Minister and is supported by its own secretariat, but those sorts of requests go through the Privy Council Office. Regardless, I am happy to take it back as a suggestion. I don’t have the authority to agree today to that as a suggestion. It seems to me a thoughtful way to provide that reassurance. I would be happy to work with our colleagues to ensure that, again, through our government representative, with whom I chair the operations committee of the cabinet — Senator Gold is an active participant at our operations committee of the cabinet. I am happy to work with him in the appropriate way to see how we can advance that. I thank you for that suggestion.

Senator Patterson: Thank you very much for that. We were told it needed to come from you, so please commit to this. It is important to us within the Senate to please commit to that. I am sure Senator Gold will work with you, hand in glove, so that our leaders can be appropriately briefed.

Mr. LeBlanc: Senator, thank you. I am happy to do that and follow up with Senator Gold, with whom I work cheerfully and positively all the time.

I have one suggestion, probably through the appropriate Senate security officials with the different groups and caucuses. I know that with senior officials from CSIS and our department, one of the things we’re doing tonight is a briefing for the Liberal caucus in the other place to help colleagues understand best practices in terms of defensive practices and better understanding the nature of the threat. That’s one positive thing we can do for

Le préambule de votre question porte sur l’importance de rassurer les Canadiens et sur l’intégrité de nos institutions démocratiques, y compris l’endroit où vous et vos collègues siégez, et c’est primordial. C’est une chose qui préoccupe le gouvernement et, je pense, tous les parlementaires de notre côté. Il est raisonnable que nous nous comportions de manière à renforcer cette confiance et à rassurer les gens tout en assumant les responsabilités qui nous incombent pour veiller à ce que les bons processus soient mis en place avec les mesures de protection dont vos collègues ont parlé, que nous avons en commun.

Lorsque j’ai lu certains des commentaires qui ont été faits au sujet du Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement, ou CPSNR — il s’agit bien d’un comité de « parlementaires », bien sûr, parce qu’il comprend des membres du Sénat — quant à la façon dont votre chambre peut rassurer les gens à cet égard, vous comprendrez qu’il n’incombe pas à un député de la Chambre des communes de vous dire quoi faire. Je ne me permettrais pas de vous dire comment vous devriez agir. Ce n’est pas correct.

Toutefois, ce que vous avez dit à propos de l’accès des dirigeants à ces renseignements est intéressant. Vous comprendrez que le CPSNR fait rapport au premier ministre et dispose de son propre secrétariat, mais ce genre de demande passe par le Bureau du Conseil privé. Quoi qu’il en soit, je serai heureux de faire cette suggestion. Je n’ai pas le pouvoir de l’accepter aujourd’hui. Il me semble que c’est une façon réfléchie de rassurer les gens. Je serais ravi de travailler avec nos collègues pour veiller à ce que, encore une fois, par l’intermédiaire du représentant du gouvernement au Sénat, avec qui je préside le Comité des opérations du Cabinet... Le sénateur Gold y participe activement. Je suis heureux de travailler avec lui de manière appropriée pour déterminer comment nous pouvons faire avancer les choses à cet égard. Je vous remercie de la suggestion.

La sénatrice Patterson : Merci beaucoup. Comme on nous a dit qu’il fallait que cela vienne de vous, je vous en prie, engagez-vous à le faire. Il est important pour nous, au Sénat, que vous vous y engagiez. Je suis certaine que le sénateur Gold travaillera avec vous, en étroite collaboration, pour que nos dirigeants puissent être informés comme il se doit.

M. LeBlanc : Je vous remercie, sénatrice. Je serai heureux de le faire et d’assurer le suivi auprès du sénateur Gold, avec qui je suis toujours ravi de travailler.

J’ai une suggestion à faire, et ce serait probablement par l’intermédiaire des responsables de la sécurité du Sénat, avec les différents groupes et caucus. Je sais qu’avec de hauts fonctionnaires du SCRS et de notre ministère, parmi les choses nous faisons, il y a, ce soir, une séance d’information pour le caucus libéral de l’autre endroit. Le but est d’aider nos collègues à comprendre les pratiques exemplaires de défense et à mieux

all senators. I know that work is under way, but I am happy to ask David Vigneault. He loves to come to the Senate. He will be here any time it is helpful.

Senator Kutcher: Thank you, ministers, for being here with us.

The committee has become aware of concerns that the CSIS Act, which defines threats to the security of Canada, is outdated. My question is to Minister LeBlanc primarily, but Mr. Virani, please join in as needed. The act needs modernization. It hasn't been modernized since 1984, and times have changed. Would you be open to considering an amendment to Bill C-70 to help modernize the definition of "threats to the security of Canada" in such a way that issues such as essential infrastructure, transnational aggression, new sabotage provisions — which are in the other act — can be better addressed and to assist the FI commissioner in the conduct of their investigations?

Mr. LeBlanc: Senator Kutcher, thank you for that question. It is an absolutely valid question in terms of being critical to the work Parliament has to do to understand what the appropriate tools are, and therefore definitions to give our national security agencies as they do their work.

I won't purport to comment on potential amendments, senator — you'll understand — that would come from this place. I have confidence that such work would be done well. If you would like a quick answer in terms of the definition of "threats to the security of Canada," I could make up an answer for you, but it wouldn't be as helpful as perhaps having Director Vigneault give you that answer.

Senator Kutcher: Thanks, minister. I would certainly agree with you on that.

David Vigneault, Director, Canadian Security Intelligence Service: Thank you.

The question of the definition within the CSIS Act has been raised a number of times, including recently during the Commission of Inquiry on the Invocation of the Emergencies Act. There was some commentary about the need to modernize it.

Speaking as the director of CSIS, the current definitions allow us to capture the type of activities we are concerned with. We have not seen an impediment with the way they are drafted now in terms of doing our work. When we are working with the Federal Court, for example, when we go for a warrant, we are able to match the type of threat activity we see to the authorities derived from the definition in the act to be able to go to the court

comprendre la nature de la menace. C'est une bonne chose que nous pouvons faire pour tous les sénateurs. Je sais que le travail est en cours, mais je serai heureux de poser la question à David Vigneault. Il adore venir au Sénat. Il viendra ici chaque fois que ce sera utile.

Le sénateur Kutcher : Je vous remercie de votre présence parmi nous, messieurs les ministres.

Le comité est au courant de préoccupations selon lesquelles la Loi sur le SCRS, qui définit les menaces à la sécurité du Canada, est désuète. Ma question s'adresse principalement au ministre LeBlanc, mais M. Virani peut intervenir au besoin. Il est nécessaire de moderniser la loi. On ne l'a pas fait depuis 1984 et les temps ont changé. Seriez-vous disposé à envisager un amendement au projet de loi C-70 pour moderniser la définition de « menaces envers la sécurité du Canada » de manière à ce que des questions comme l'infrastructure essentielle, l'agression transnationale, les nouvelles dispositions sur le sabotage — qui se trouvent dans l'autre loi — puissent être mieux prises en compte et pour aider le commissaire à la transparence en matière d'influence étrangère à mener ses enquêtes?

M. LeBlanc : Je vous remercie de votre question, sénateur Kutcher. C'est une question tout à fait valable, car c'est essentiel au travail que le Parlement doit accomplir pour comprendre quels sont les bons outils, et donc les définitions à donner à nos organismes de sécurité nationale dans le contexte de leur travail.

Je ne vais pas me prononcer sur les amendements possibles, sénateur — vous le comprendrez —, qui pourraient être proposés ici, au Sénat. Je suis convaincu que ce travail sera bien fait. Si vous voulez une brève réponse concernant la définition de « menaces envers la sécurité du Canada », je pourrais vous en donner une, mais elle ne serait pas aussi utile que celle que pourrait vous donner le directeur Vigneault.

Le sénateur Kutcher : Merci, monsieur le ministre. Je suis tout à fait d'accord avec vous sur ce point.

David Vigneault, directeur, Service canadien du renseignement de sécurité : Merci.

La question de la définition contenue dans la Loi sur le SCRS a été soulevée à plusieurs reprises, dont récemment dans le cadre de la commission d'enquête sur l'invocation de la Loi sur les mesures d'urgence. Des observations ont été faites sur la nécessité de la moderniser.

En tant que directeur du SCRS, je dirais que les définitions actuelles nous permettent de cerner le type d'activités dont il est question. Nous n'avons rien vu dans leur libellé qui nous empêche de faire notre travail. Lorsque nous travaillons avec la Cour fédérale, par exemple, lorsque nous demandons un mandat, nous sommes en mesure de relier le type d'activité menaçante que nous voyons aux pouvoirs qui découlent de la définition

and have the authorities to investigate further. For today, the practice is that those definitions work well.

However, as was discussed at the commission of inquiry, the threat environment is changing, as are the actors, the means and the velocity with which threats are coming at Canadians, including — in response to Senator Yussuff — to the diaspora communities in Canada, where people are vulnerable. Those threats are changing. It would be healthy to have a review of the definitions in due course.

Parochially, at this point of where the bill is, the changes of Bill C-70 are really important for CSIS to be more effective today. My only reflection is that amendments are probably work I would like to see done in the future — a kind of thoughtful reflection upon the threat environment and, therefore, the appropriateness of the definitions of the act.

Senator Kutcher: Thank you for that explanation. Our experience here in the Senate has been that the future often never comes, so maybe we could try to assist you to move it along more quickly.

Mr. LeBlanc: You are more confident of your future than those of us who have to get elected, senator.

One of the things the director mentioned is the idea of a review. We think that is a very positive thing, and it is something that Arif and I built into the legislation. It does seem kind of strange that this is the first significant work done around the CSIS Act in 40 years. CSIS celebrates its 40th birthday. It was passed at the very end of Mr. Trudeau's government, and Mr. Mulroney was the first prime minister to set up the agency. The idea of a recurring review for Parliament offers that opportunity. When CSIS was born, David probably had an eight-track tape player in a Corvette.

[*Translation*]

Senator Dalphond: Welcome to our committee, ministers. My questions are for the Attorney General. They concern the interpretation of the amendments to the Criminal Code in relation to the new offence of sabotage to critical infrastructure. When I read the definition of infrastructure, I see that it includes transportation infrastructure. I imagine that this would include the Windsor bridge and government operations infrastructure. I gather that this would also include the Parliament of Canada.

dans la loi pour pouvoir nous adresser à la cour et nous avons les pouvoirs nécessaires pour pousser l'enquête. Aujourd'hui, dans la pratique, les définitions fonctionnent bien.

Cependant, comme on l'a dit à la commission d'enquête, les menaces changent et il en est de même des acteurs, des moyens utilisés et de la rapidité à laquelle des menaces visent des Canadiens, y compris — pour répondre au sénateur Yussuff — les communautés des diasporas au Canada, dont les membres sont vulnérables. Les menaces changent. Il serait sain de revoir les définitions en temps voulu.

À ce stade-ci des travaux sur le projet de loi C-70, les changements qui y sont prévus sont vraiment importants pour améliorer l'efficacité du SCRS. La seule chose que je dirais, c'est que des amendements concerneraient probablement le travail que j'aimerais voir effectuer à l'avenir — une sorte de réflexion approfondie sur le contexte des menaces et, par conséquent, sur la pertinence des définitions de la loi.

Le sénateur Kutcher : Merci pour cette explication. D'après notre expérience au Sénat, l'avenir n'arrive souvent jamais, alors peut-être pourrions-nous vous aider à faire avancer les choses plus rapidement.

M. LeBlanc : Vous êtes plus confiant dans votre avenir que ceux d'entre nous qui doivent se faire élire, sénateur.

Le directeur a notamment parlé de l'idée d'un examen. Nous pensons que c'est une très bonne chose, et c'est quelque chose que M. Virani et moi avons intégré dans le texte législatif. Il semble assez étrange que ce soit la première fois, en 40 ans, que l'on mène des travaux importants à propos de la Loi sur le SCRS. Le SCRS fête son 40^e anniversaire. La loi a été adoptée à la toute fin du mandat du gouvernement de M. Trudeau et c'est M. Mulroney qui a établi l'organisme. L'idée de procéder à un examen périodique au Parlement offre cette possibilité. Lorsque le SCRS a vu le jour, M. Vigneault écoutait probablement de la musique sur un lecteur de cassettes huit pistes dans une Corvette.

[*Français*]

Le sénateur Dalphond : Bienvenue à notre comité, messieurs les ministres. Mes questions s'adressent au procureur général et concernent l'interprétation des amendements au Code criminel en relation avec la nouvelle infraction de sabotage aux infrastructures essentielles. Lorsque je lis la définition d'infrastructure, je vois que cela comprend les infrastructures de transport. J'imagine donc que cela comprendrait le pont de Windsor ainsi que les infrastructures relatives aux activités politiques, qu'on appelle en anglais « government operations infrastructure ». Je comprends que cela comprendrait aussi le Parlement du Canada.

Should we be concerned about this new offence, despite the definition of the exclusion? Given what happened two years ago, could the sabotage provisions have been used against the people blocking Wellington Street with their trucks?

Mr. Virani: Thank you for the question, senator. I believe that the definition intended to give a certain amount of leeway and quite a lot of flexibility to address the situation as it stood at the time. Mr. Vigneault just told us that there are threats, that the threats have increased and that they target a number of aspects or physical spaces.

For example, in the House of Commons, we studied an amendment that seeks to include both current and emerging threats. For instance, Ms. Hughes's preliminary report revealed extensive threats that target a number of aspects of infrastructure. This doesn't relate to what happened to the Parliament of Canada two and a half years ago. However, this aspect affects Canada as a whole and all our institutions, especially our infrastructure. The flexibility in our definitions specifically addresses this issue.

Senator Dalphond: Your answer is that it would focus on Parliament and include the Windsor bridge. If the protesters are demonstrating for political reasons, is there any cause for concern? I'm referring to the brief from the Canadian Civil Liberties Association, which proposes to amend the exception for political demonstrations. Have you read this brief?

Mr. Virani: I understand some of their concerns, of course.

Senator Dalphond: Shouldn't the exemption in subsection 52(5) be amended to delete the words that they propose to remove?

[English]

They proposed removing the words "while participating in advocacy, protest or dissent but they do not intend to cause any of the harms referred to in paragraphs (1)(a) and (b)."

[Translation]

Mr. Virani: First, the right to protest is protected by the House. As a lawyer and judge, you know this quite well. Second, when we set our sights on the sabotage crimes, we realized that the provisions hadn't changed since 1951 and that we needed to modernize this aspect. We included a specific reference to the right to protest in the prescribed law. We wanted to make it absolutely clear that this right is and always will be protected. Fourth, when you prosecute for sabotage, you need the consent

Y a-t-il lieu de s'inquiéter de cette nouvelle infraction, malgré la définition de l'exclusion? Si on se remet dans le contexte de ce qui s'est passé il y a deux ans, est-ce qu'on a pu utiliser les dispositions en matière de sabotage à l'endroit des personnes qui bloquaient la rue Wellington avec leurs camions?

M. Virani : Merci pour la question, monsieur le sénateur. Je crois que la définition visait à donner une certaine souplesse et une flexibilité assez grande pour cibler la situation telle qu'on l'a connue à ce moment-là. M. Vigneault vient de nous dire qu'il y a des menaces, qu'elles ont augmenté et qu'elles visent plusieurs aspects ou plusieurs espaces physiques.

Par exemple, nous avons étudié à la Chambre des communes un amendement visant à inclure non seulement les choses qui existent déjà, mais aussi celles qui sont en train d'être créées. Par exemple, avec le rapport préliminaire de Mme Hugues, on a appris que les menaces sont vastes et qu'elles visent plusieurs aspects des infrastructures. Cela n'a pas trait à ce qui est arrivé au Parlement du Canada il y a deux ans et demi, mais c'est un aspect qui touche tout le Canada et toutes nos institutions, surtout nos infrastructures. La souplesse dans nos définitions vise précisément ce problème.

Le sénateur Dalphond : En fait, ce que vous répondez, c'est que cela viserait le Parlement et comprendrait notamment le pont de Windsor. Si ce sont des manifestants qui le font pour des raisons politiques, y a-t-il lieu de s'inquiéter? Je reprends le mémoire de l'Association canadienne des libertés civiles, qui propose de modifier l'exception en matière de manifestations politiques. Est-ce que vous avez pris connaissance de ce mémoire?

M. Virani : Je comprends certaines de leurs préoccupations, bien sûr.

Le sénateur Dalphond : N'y aurait-il pas lieu de modifier l'exemption au paragraphe 52(5) pour enlever les mots qu'ils proposent d'enlever?

[Traduction]

Ils proposent de retirer les mots « alors qu'il prend part à des revendications, à des protestations ou à des manifestations d'un désaccord, [...] mais n'a pas l'intention de provoquer l'une des situations mentionnées aux alinéas (1)a) et b) ».

[Français]

M. Virani : Première chose : le droit de manifester est protégé par la Chambre. Vous le savez très bien comme juriste et comme juge. Deuxième chose : lorsqu'on a visé les crimes de sabotage, on a constaté que les dispositions n'avaient pas changé depuis 1951 et qu'il fallait moderniser cet aspect. On a donc mis en place une référence spécifique au droit de manifester dans la loi prescrite, parce qu'on veut être absolument clair sur le fait que ce droit est toujours protégé et le sera toujours. La quatrième

of an attorney general. You need either me for the federal aspects or the people in the field in any province. This adds another aspect and protection for important constitutional rights.

The Deputy Chair: Thank you for your response, minister.

[English]

Senator M. Deacon: Thank you to the whole team for being here today.

Certainly, we need to get this right, and get it right together, so that Canadians understand it, the integrity of it, and trust it, which is critical. One of the concerns that emerged at Monday's meetings was that FITAA is country-agnostic. This reflects largely what the Australians did, frankly, whereas the U.K. tool was a two-tiered approach to their foreign influence transparency registry. Why did we go the Australian route on this when even they are questioning if it was the wisest choice and it could make this registry larger, more unwieldy, by catching what one witness referred to on Monday as the good guys as well? Mr. LeBlanc, if I could direct this to you, that would be great.

Mr. LeBlanc: Senator Deacon, thank you for the question.

I do remember discussions on this when we were considering this legislation, including conversations at cabinet committees and with officials of our department. You are right to identify different models. The deputy or others may be able to provide more precision than I can.

One of the things I worried about is the idea that the registry itself becomes a blacklist. There can't be a gotcha moment because somebody follows the law in a transparent way and registers.

If, collectively, Parliament decides that bringing greater transparency to these activities, as other democracies have done, is a good thing — the list of countries changes. I have only been the minister of public safety for 11 months. It feels a bit longer. In 11 months, the list of the countries that may be sources of concern evolved. Every time we'd add a country to that list, you can imagine what that does to our foreign policy implications.

chose que j'aimerais ajouter, c'est que lorsqu'on procède à des poursuites pour du sabotage, il faut le consentement d'un procureur général, soit moi pour les aspects fédéraux ou les personnes sur le terrain dans n'importe quelle province. Cela donne un autre aspect et une protection vis-à-vis des droits constitutionnels importants.

Le vice-président : Merci beaucoup pour votre réponse, monsieur le ministre.

[Traduction]

La sénatrice M. Deacon : Je remercie toute l'équipe de sa présence aujourd'hui.

Il est certain que nous devons bien faire les choses, et bien les faire ensemble, pour que les Canadiens comprennent et que cela leur inspire confiance, ce qui est essentiel. L'une des préoccupations qui ont été exprimées lors des réunions de lundi est que la Loi sur la transparence et la responsabilité en matière d'influence étrangère, ou LTRIE, est neutre par rapport aux pays. Cela correspond en grande partie à ce que les Australiens ont fait, à vrai dire, tandis que le Royaume-Uni a adopté une approche à deux volets pour son registre visant la transparence en matière d'influence étrangère. Pourquoi avons-nous choisi la voie australienne étant donné que même les Australiens se demandent si c'était le choix le plus judicieux et que cela pourrait rendre ce registre plus vaste et plus complexe, avec l'effet qu'on attraperait, comme l'a dit un témoin lundi, les « bons » également? Monsieur LeBlanc, si vous pouviez répondre à cette question, ce serait très bien.

M. LeBlanc : Merci pour cette question, sénatrice Deacon.

Je me souviens de discussions qui ont eu lieu à ce sujet concernant le projet de loi, dont des discussions au sein de comités du Cabinet et avec des fonctionnaires de notre ministère. Vous avez raison de parler de différents modèles. Le sous-ministre ou d'autres personnes pourront peut-être apporter plus de précisions que moi.

L'une des choses qui me préoccupaient, c'était l'idée que le registre lui-même devienne une liste noire. Il ne peut s'agir de prendre quelqu'un en défaut parce qu'il respecte la loi de manière transparente et enregistre les renseignements voulus.

Si le Parlement décide que rendre ces activités plus transparentes, comme l'ont fait d'autres démocraties, est une bonne chose... La liste des pays changera. Je suis ministre de la Sécurité publique depuis 11 mois seulement. J'ai l'impression que cela fait plus longtemps. En 11 mois, la liste des pays susceptibles d'être préoccupants a changé. Chaque fois que nous ajoutons un pays à la liste, vous pouvez imaginer les conséquences sur notre politique étrangère.

We thought having a country-agnostic registry would help remove the *mépris* or the risk of negative inferences being drawn by people following the law and registry, in the same way a lobbyist who registers on the lobbyist registry is following the legislation in a transparent way. We think it would minimize the chance of blacklists. It provides a greater transparency, which can be helpful.

Again, I'm not a foreign policy expert, but you can imagine the pressure to take this country off or add that country. That would be the discussion constantly. Doing it in a country-agnostic way seemed to be an easier way to set it up.

Senator M. Deacon: Thank you. If there is more information to add in writing from the team, please, that would be great.

Mr. LeBlanc: Of course.

Senator M. Deacon: I appreciate that.

Senator Cardozo: Thank you, ministers, for being here and for the work you and your officials have done in putting this very comprehensive bill together.

I have two questions, and the first is on the registry, which is certainly something that many diaspora communities, and others, have called for and are in support of. It has one gap, which is that really bad actors wouldn't register and tell you what they were planning to do. I would like your view on that.

My second question is this: Does the bill cover non-state actors? I am thinking of other terrorist groups, private militias or White nationalist groups. Under the definitions in the foreign influence transparency and accountability act, it talks about a foreign entity. Could a non-state actor also be subject to this bill?

Mr. LeBlanc: Thank you, Senator Cardozo, for the question.

I'll take a crack at your first question. Perhaps the deputy can provide some precision in terms of a non-state entity. I don't want to give you an answer that is not entirely accurate.

I saw comments in some of the work. I am lucky enough to see updates on the work that your committee has been doing. I took note of that comment or question around bad actors or those who are seeking the most harm — pick your definition — are not going to go online and register. Sure. There are speed limits. Some people are speeding now. The vast majority of people follow the speed limit. There is an investigative power for the commissioner, including serious criminal sanctions for those who seek not to follow the law. There will always be a small

Nous avons pensé qu'un registre qui ne vise aucun pays en particulier contribuerait à éliminer le mépris ou le risque que des personnes qui respectent la loi et le registre tirent des conclusions négatives, de la même manière qu'un lobbyiste qui s'inscrit au registre des lobbyistes respecte la loi d'une manière transparente. Nous pensons que cela minimiserait le risque de créer des listes noires. Cela offre une plus grande transparence, ce qui peut être utile.

Encore une fois, je ne suis pas un spécialiste de la politique étrangère, mais vous pouvez imaginer la pression qui serait exercée pour retirer tel pays ou ajouter tel autre. Ce serait un sujet de discussion permanent. Il semble qu'il soit plus facile de mettre en place un système qui ne tient pas compte des pays.

La sénatrice M. Deacon : Merci. S'il y a d'autres renseignements que l'équipe peut ajouter par écrit, ce serait bien.

M. LeBlanc : Bien sûr.

La sénatrice M. Deacon : Je vous en suis reconnaissante.

Le sénateur Cardozo : Messieurs les ministres, merci de votre présence et du travail que vous et vos fonctionnaires avez accompli pour élaborer ce projet de loi très complet.

J'ai deux questions. La première porte sur le registre, qui est certainement une chose que bien des communautés des diasporas et d'autres personnes ont demandée et qu'elles soutiennent. Il présente une lacune, à savoir que les vrais mauvais acteurs n'enregistreraient pas les renseignements et ne vous diraient pas ce qu'ils ont l'intention de faire. J'aimerais avoir votre point de vue là-dessus.

Je vous pose ma deuxième question. Le projet de loi couvre-t-il les acteurs non étatiques? Je pense à des groupes terroristes, à des milices privées ou à des groupes de nationalistes blancs. Dans les définitions de la Loi sur la transparence et la responsabilité en matière d'influence étrangère, il est question d'une entité étrangère. Un acteur non étatique pourrait-il également être visé par le projet de loi?

M. LeBlanc : Merci de la question, sénateur Cardozo.

Je vais tenter de répondre à votre première question. Peut-être que le sous-ministre peut apporter des précisions au sujet des entités non étatiques. Je ne veux pas vous donner une réponse qui ne soit pas tout à fait exacte.

J'ai vu des commentaires dans le cadre des travaux. J'ai la chance de voir l'information à jour sur le travail de votre comité. J'ai pris note de ce commentaire ou de cette question concernant les mauvais acteurs ou ceux qui cherchent à faire le plus de mal — choisissez votre définition —, qui n'iront pas enregistrer leurs renseignements en ligne. Bien sûr. Sur la route, il y a des limites de vitesse. Certaines personnes font des excès de vitesse, mais la grande majorité des gens respectent les limites. Le commissaire dispose d'un pouvoir d'enquête, ce qui inclut des sanctions

group of people who recklessly and wantonly may decide not to follow the law. They will face the consequences. I'm proud that the potential sanctions are appropriately severe.

We think this is an important step. The RCMP and CSIS have their investigative authorities. People behaving in a way that reaches a criminal threshold will face those sanctions. It is not a one-off but it is part of a greater transparency. We think the vast majority of people will want to comply with the law. The small group of people who may not will face the appropriate sanctions. The registry is not a be-all and end-all. It is an important step and is as you said, senator, work that many diaspora communities have asked us to do. I have confidence that it will be borne well and properly. Don't minimize the small risk of that. I have confidence there are other mechanisms.

Mr. Chair, perhaps the deputy can comment in terms of a state entity or not. Shawn?

Shawn Tupper, Deputy Minister, Public Safety Canada: We have tried to keep this open and allow the new commissioner some flexibility in determining that future in terms of how things will work. As long as there are linkages between a non-state actor and a state actor, they could be captured. Those are things that will require that investigative power and the ability of the commissioner to look at situations and make determinations under this new law. It is not to exclude all non-state entities, but it will be a bit situational specific as it relates to the acts of state entities and those relationships.

Senator Cardozo: So if it is a terrorist group operating in another country, they wouldn't be subject to this?

Mr. Tupper: Again, I would say the one key thing to remember is this is but one new tool in a tool kit of activities we have available to us through our operational agencies and through a series of laws. It isn't that they remain unfettered and free to act at will. We have a number of different ways we will track that information and be able to pursue those kinds of activities. It may not be best pursued through this commissioner's office.

[Translation]

The Deputy Chair: I see that the clock is ticking. We'll finish with one last question. We can then let the ministers go and continue with the officials.

pénales graves pour ceux qui cherchent à ne pas respecter la loi. Il y aura toujours un petit groupe de gens qui, de manière irresponsable, décideront de ne pas respecter la loi. Ils en subiront les conséquences. Je suis fier que les sanctions potentielles soient suffisamment sévères.

Nous pensons qu'il s'agit d'une étape importante. La GRC et le SCRS ont leurs pouvoirs d'enquête. Les personnes dont le comportement a atteint un seuil criminel s'exposent à ces sanctions. Il ne s'agit pas d'une mesure ponctuelle, mais d'une mesure qui s'inscrit dans l'objectif d'accroître la transparence. Nous pensons que la vaste majorité des gens voudront se conformer à la loi. Le petit groupe de personnes qui ne le feront pas s'exposera aux sanctions voulues. Le registre n'est pas la panacée. Il s'agit d'une étape importante et, comme vous l'avez dit, sénateur, du travail que de nombreuses communautés des diasporas nous ont demandé d'accomplir. Je suis sûr que ce travail sera mené à bien et de manière appropriée. Il ne faut pas minimiser le petit risque que cela représente. Je suis convaincu qu'il existe d'autres mécanismes.

Monsieur le président, peut-être le sous-ministre peut-il répondre à la question de savoir s'il est question d'une entité étatique ou non. Monsieur Tupper, pouvez-vous intervenir?

Shawn Tupper, sous-ministre, Sécurité publique Canada : Nous avons essayé de garder cette question ouverte et de laisser au nouveau commissaire une certaine marge de manœuvre pour déterminer comment les choses fonctionneront à l'avenir. Tant qu'il existe des liens entre un acteur non étatique et un acteur étatique, ils pourraient être visés. Ce sont des choses qui font que le commissaire doit disposer de ce pouvoir d'enquête et de la capacité d'examiner des situations et de prendre des décisions dans le cadre de la nouvelle loi. Il ne s'agit pas d'exclure toutes les entités non étatiques, mais cela dépendra un peu de la situation en ce qui concerne les actes des entités étatiques et ces liens.

Le sénateur Cardozo : Donc s'il s'agit d'un groupe terroriste qui agit dans un autre pays, il n'est pas visé par le projet de loi?

M. Tupper : Encore une fois, je dirais que ce qu'il faut retenir, c'est qu'il ne s'agit que d'un nouvel élément dans une boîte à outils dont nous disposons par l'intermédiaire de nos organismes et d'une série de lois. Ce n'est pas qu'ils demeurent libres d'agir à leur guise. Nous disposons d'un certain nombre de moyens différents pour recueillir les renseignements et être en mesure de poursuivre ce type d'activités. La meilleure façon de procéder ne consiste peut-être pas à passer par le bureau du commissaire.

[Français]

Le vice-président : Je vois que l'heure avance. Nous allons terminer avec une dernière question, puis nous pourrions libérer les ministres et continuer avec les fonctionnaires.

[English]

Senator Anderson: Thank you, ministers, for your attendance.

Minister LeBlanc, you spoke about the foreign public registry intent to uphold Canada's interests and autonomy.

My question is around the Nechalacho mine, the rare earth mine located 100 kilometres southeast of Yellowknife on Dene territory which is owned by the Australia's Vital Metals Ltd.

Vital Metals sold a 9.9% stake to Shenghe Resources, a Chinese company. Shenghe Resources had also purchased all of its stockpiled rare earth material. The sale has made Shenghe Resources the current largest shareholder in the mine. China extracts more than 60% of rare earth elements and processes as much as 90% of the global supply.

The initial endeavour of this mine was marketed as a way for Canada to reduce its reliance on China for materials that are critical in various types of carbon technology. It was also touted as an opportunity to provide jobs to Yellowknife Dene and other Akaitcho members, to help drive economic reconciliation and assist with much-needed northern infrastructure.

According to an article in *News/North* dated January 16, 2024, the N.W.T. MLA for Tu Nedhé-Wiilideh, which lands include the Nechalacho mine, stated:

It appears Vital and the Chinese are trying to pull a fast one to get around Indigenous landholders, the GNWT and the federal government. Do you think our Indigenous stakeholders and regulators would ever support what the project has become? Absolutely not!

Is foreign business ownership seen as a threat when it alienates Indigenous communities on their lands and they operate and challenge Canada's autonomy? That country, China, has clearly identified itself as a near-Arctic state. Will Bill C-70 address any of these concerns to ensure it does not happen again and strengthen Canada's reliance against foreign assets and strengthen Canada's own?

Mr. LeBlanc: Senator Anderson, thank you for the question.

I am somewhat familiar with that specific case. I have participated in various intelligence briefings on that sort of transaction. I want to be careful, of course, not to speak about specific transactions, but one of the responsibilities I have as the

[Traduction]

La sénatrice Anderson : Merci de votre présence, messieurs les ministres.

Monsieur LeBlanc, vous avez parlé de l'intention, à l'aide du registre public, de défendre les intérêts et l'autonomie du Canada.

Ma question porte sur la mine Nechalacho, la mine de terres rares située à 100 kilomètres au sud-est de Yellowknife, sur le territoire des Dénés, qui appartient à la société australienne Vital Metals.

Vital Metals a vendu une participation de 9,9 % à Shenghe Resources, une société chinoise. Shenghe Resources avait également acheté tous ses stocks de matières de terres rares. Cette vente a fait de Shenghe Resources le principal actionnaire actuel de la mine. La Chine extrait plus de 60 % des métaux des terres rares et traite jusqu'à 90 % de l'offre mondiale.

Au départ, cette mine a été présentée comme un moyen pour le Canada de réduire sa dépendance à l'égard de la Chine pour les matières essentielles à divers types de technologies à faibles émissions de carbone. Elle a également été présentée comme une occasion de créer des emplois pour les Dénés de Yellowknife et d'autres Premières Nations de l'Akaiitcho, de favoriser la réconciliation économique et d'aider à la mise en place d'une infrastructure nordique indispensable.

Selon un article paru dans *News/North* le 16 janvier 2024, le député téniois de Tu Nedhé-Wiilideh, où se trouve la mine Nechalacho, a déclaré :

Il semble que Vital et les Chinois essaient de faire un tour de passe-passe aux propriétaires fonciers autochtones, au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et au gouvernement fédéral. Pensez-vous que les parties prenantes autochtones et les organismes de réglementation appuieraient un jour ce que le projet est devenu? Absolument pas!

La possession par des entreprises étrangères est-elle perçue comme une menace lorsque des collectivités autochtones perdent des droits relatifs à leurs terres et lorsque ces entreprises mènent leurs activités et contestent l'autonomie du Canada? Ce pays, la Chine, s'est clairement défini comme un État quasi arctique. Le projet de loi C-70 va-t-il donner suite à ces préoccupations pour éviter que cela se reproduise et pour renforcer la posture du Canada face à ces actifs étrangers ainsi que pour renforcer les propres actifs du Canada?

M. LeBlanc : Sénatrice Anderson, merci de poser la question.

Je connais un peu le dossier. J'ai participé à différentes séances d'information sur ce genre de transaction. Bien entendu, je veux éviter de parler de transactions précises, mais une de mes responsabilités en tant que ministre de la Sécurité publique

public safety minister is to work with my colleague the Minister of Innovation and Industry around the Invest in Canada Act. We regularly review transactions, including, obviously, circumstances where a Chinese entity would seek to acquire interests in critical sectors of our economy, and that, I cannot imagine, wouldn't be considered that. I don't want to speak to specific Invest in Canada Act decisions. We provide advice based on the intelligence services to my colleague the Minister of Innovation.

You are concerned about Indigenous rights. As the intergovernmental affairs minister, I remember having this conversation with former Premier Cochrane. I do know and understand the sensitivity around that particular corporate actor perhaps not meeting the threshold in terms of understanding Indigenous rights and the responsibility around the duty to consult and the UN declaration. That is a difficult case.

Perhaps the deputy has some specific information on that one example, but I'm loath to understand what we can say in a public forum such as this. I would defer to the deputy if he has specific remarks.

[Translation]

The Deputy Chair: Thank you, minister.

This brings us to the end of our time with this panel. I want to thank Minister Virani, Minister LeBlanc and the officials from Public Safety Canada, the Canadian Security Intelligence Service, the Royal Canadian Mounted Police and the Department of Justice Canada for taking the time to meet with us today.

We'll now suspend briefly to prepare for the next panel. We'll return in a few minutes.

Welcome back, everyone. For the people joining us live, we're meeting today to continue our consideration of the subject matter of Bill C-70, An Act respecting countering foreign interference.

We'll continue with our second panel. I would like to welcome, from the Canadian Security Intelligence Service, Sarah Estabrooks, Director General, Policy and Foreign Relations. From the Department of Justice Canada, we're joined by Heather Watts, Deputy Assistant Deputy Minister; Karine Bolduc, Counsel; and Mark Scrivens, Senior Counsel.

Lastly, from Public Safety Canada, we're joined by Richard Bilodeau, Director General. From the Royal Canadian Mounted Police, we have Mark Flynn, Deputy Commissioner, Federal Policing.

consiste à travailler avec le ministre de l'Innovation et de l'Industrie pour veiller à l'application de la Loi sur Investir au Canada. Nous examinons régulièrement des transactions, y compris, évidemment, les circonstances où une entité chinoise chercherait à acquérir des participations dans des secteurs essentiels de notre économie, et je ne peux pas imaginer que ce serait le cas ici. Je ne veux pas parler de décisions liées à la Loi sur Investir au Canada. Nous donnons des conseils en nous appuyant sur ce que nous disent les services de renseignement de mon collègue, le ministre de l'Innovation.

Vous êtes préoccupée par les droits autochtones. Je me souviens d'avoir eu cette conversation à titre de ministre des Affaires intergouvernementales avec Mme Cochrane, l'ancienne première ministre. Je suis conscient du caractère délicat de la situation avec cette entreprise, qui ne répond peut-être pas aux critères en ce qui concerne les droits autochtones et la responsabilité par rapport à l'obligation de consulter et à la déclaration des Nations unies. C'est un cas difficile.

Le sous-ministre a peut-être des précisions sur cet exemple, mais il est vraiment regrettable que nous devions nous abstenir de dire certaines choses dans une tribune publique comme celle-ci. Je céderais la parole au sous-ministre s'il a des observations.

[Français]

Le vice-président : Merci beaucoup, monsieur le ministre.

Ceci nous amène à la fin de notre premier groupe de témoins. J'aimerais remercier les ministres Virani et LeBlanc ainsi que les fonctionnaires de Sécurité publique Canada, du Service canadien du renseignement de sécurité, de la Gendarmerie royale du Canada et du ministère de la Justice Canada du temps qu'ils ont pris pour nous rencontrer aujourd'hui.

Nous allons suspendre brièvement la séance pour préparer le prochain groupe de témoins et nous vous reviendrons dans quelques minutes.

Encore une fois, bienvenue à tous. Pour ceux qui se joignent à nous en direct, nous nous réunissons aujourd'hui pour continuer notre examen de la teneur du projet de loi C-70, Loi concernant la lutte contre l'ingérence étrangère.

Nous poursuivons avec notre deuxième groupe. Nous accueillons Mme Sarah Estabrooks, directrice générale, Politiques et relations étrangères, Service canadien du renseignement de sécurité. Nous accueillons également Heather Watts, sous-ministre adjointe déléguée, Me Karine Bolduc, avocate, et Me Mark Scrivens, avocat-conseil, ministère de la Justice Canada.

Enfin, nous accueillons Richard Bilodeau, directeur général, Sécurité publique Canada, et Mark Flynn, sous-commissaire, Police fédérale, Gendarmerie royale du Canada.

Welcome to each of you. The officials won't be giving any remarks, but they can take questions from the senators.

I want to remind you that four minutes will be allotted for each question, including the answer.

Please keep your questions succinct so that we can hear as many contributions as possible.

[English]

Senator Woo: I want to ask about the use of the term “in association with” in the legislation, both in Part 4 when it refers to the registry but also in the offences against essential infrastructure, sabotage and so on. Can you give us an understanding of what you mean by “in association with”?

Richard Bilodeau, Director General, Public Safety Canada: Maybe I can start off, and my colleagues from the Ministry of Justice can follow up.

The legislation has three triggers that require a registration. That first one is an arrangement which includes acting in association with or at the direction of. The intent of the definition was to make it sufficiently broad to capture any type of arrangement with a foreign state. It will be up to the commissioner who will be tasked with enforcing the legislation to determine whether that threshold is met. It still requires some degree of understanding between a foreign state and an individual or an entity that has an arrangement. It cannot be just somebody doing it just because they think the foreign power would like them to be doing it. There has to be some degree of understanding.

Senator Woo: And yet the definition is separate and distinct from “under the direction of,” which suggest that “in association with” does not require some sort of subordinate relationship. Would you consider someone who shares a view with the foreign state and may have been in regular contact with a foreign state agent would be sufficient to trigger the “in association with” requirement?

Mr. Bilodeau: I'll caveat my response by saying that, ultimately, it will be up to the commissioner because the commissioner will be administering the law independently. It will be up to them to determine.

Senator Woo: What is the thinking of the department as far as this is concerned?

Mr. Bilodeau: The intent is there has to be some link between the activity and the state.

Je souhaite la bienvenue à chacun d'entre vous. Les fonctionnaires ne feront pas de remarques, mais ils pourront répondre aux questions des sénateurs.

Je vous rappelle que quatre minutes seront allouées pour chaque question, y compris la réponse.

Je vous demande de poser des questions succinctes, afin de permettre d'entendre le plus grand nombre d'interventions possibles.

[Traduction]

Le sénateur Woo : Je veux vous poser une question sur l'emploi des mots « en collaboration avec » dans le projet de loi, à la partie 4 lorsqu'il est question du registre, mais aussi pour les infractions en lien avec des infrastructures essentielles, les infractions de sabotage et ainsi de suite. Pouvez-vous nous donner une idée de ce que vous entendez par « en collaboration avec »?

Richard Bilodeau, directeur général, Sécurité publique Canada : Je peux peut-être commencer, et mes collègues du ministère de la Justice peuvent poursuivre.

Le projet de loi prévoit trois déclencheurs pour l'enregistrement de renseignements. Le premier est un arrangement au titre duquel on agit en collaboration avec une entité étrangère ou sur l'ordre d'une entité étrangère. La définition visait à rendre la disposition suffisamment vaste pour englober tous les types d'arrangements. Il reviendra au commissaire d'appliquer la loi pour déterminer si ce seuil est atteint. Il faut encore qu'il y ait un certain accord entre un État étranger et une personne ou une entité avec qui un arrangement a été conclu. Cela ne peut pas être seulement une personne qui agit ainsi parce qu'elle pense que c'est ce que voudrait l'entité étrangère. Il doit y avoir un certain accord.

Le sénateur Woo : Et pourtant, la définition est distincte de « sous l'autorité de », ce qui laisse entendre que « en collaboration avec » ne nécessite pas une sorte de lien de subordination. Seriez-vous d'accord pour dire que quelqu'un qui partage le point de vue d'un État étranger et qui communique régulièrement avec l'agent d'un État étranger est suffisamment impliqué pour que l'exigence de « en collaboration avec » s'applique?

M. Bilodeau : Je vais émettre une réserve dans ma réponse en disant que, au bout du compte, ce sera la décision du commissaire, car il va appliquer la loi de manière indépendante. Ce sera à lui de trancher.

Le sénateur Woo : Qu'en pense le ministère?

M. Bilodeau : L'intention, c'est qu'il y ait un certain lien entre l'activité et l'État.

Senator Woo: Certain people meet regularly, they talk to each other and they have a common viewpoint on a particular issue. There is no subordinate relationship, but one could argue that they are in association with. Would that be sufficient for registry and offences under the sabotage and Security of Information Act?

Mr. Bilodeau: I can't speak to the sabotage and Security of Information Act, but I can speak for the registry. Again, it would be a fact-finding case that would have to be made, but there would have to be some understanding that the influence or the activity that is being undertaken is being done in association with the state. There has to be some understanding of the linkages between the activity and the state, and there has to be an agreement. It does imply some degree of understanding that that activity is being done for the state.

Senator Woo: In agreement, of course, means agreeing on a point of view, and I'm very concerned that that's a sufficient trigger.

I appreciate that this legislation is done in part to address the legitimate concerns of some diaspora communities about transnational repression and so on, and it is very much needed, but what is being done to protect other parts of the diaspora community who are worried about suppression of their own political views which may be repressed because they would be subject to suspicion of being in association with a foreign state simply because they hold those views?

Mr. Bilodeau: Any Canadian, whether they're a member of the diaspora community or not, that expresses a view would not be required to register.

Senator Woo: Even if they are in association with?

Mr. Bilodeau: There would have to be an agreement with a foreign state to do one of the three activities, which is either communicate with a public office holder, communication to the public or disbursement of money in relation to a government or political process. If an individual just says, "I think the government should change this law," the fact that they're a member of a diaspora community doesn't automatically require them to register. The Minister of Justice can speak to this. People are free to continue to express themselves and express their views. Those three elements would have to be present to require the registration.

Senator Woo: When they speak to me, they would be required —

The Deputy Chair: Thank you, Mr. Bilodeau.

Le sénateur Woo : Certaines personnes se rencontrent régulièrement, elles parlent entre elles et partagent le même point de vue sur une question donnée. Il n'y a pas de lien de subordination, mais on pourrait faire valoir qu'elles collaborent. Est-ce que cela serait suffisant pour que l'enregistrement soit obligatoire et pour que les infractions de sabotage et les infractions visées par la Loi sur la protection de l'information s'appliquent?

M. Bilodeau : Je ne peux pas parler des infractions de sabotage et des infractions visées par la Loi sur la protection de l'information, mais je peux parler du registre. Une fois de plus, il faudrait monter un dossier en recueillant des faits, mais il faudrait qu'on s'entende d'une certaine façon pour dire que l'ingérence ou l'activité se fait en collaboration avec l'État. Il faudrait comprendre dans une certaine mesure les liens entre l'activité et l'État, et il faudrait qu'il y ait une entente. Cela sous-entend que l'on comprend dans une certaine mesure que l'activité est accomplie pour l'État.

Le sénateur Woo : Lorsqu'on parle d'une entente, on veut évidemment dire qu'on partage un point de vue, et je crains vraiment que ce déclencheur ne suffise pas.

Je comprends que cette mesure législative vise en partie à donner suite à des préoccupations légitimes de certaines diasporas à propos de la répression transnationale et ainsi de suite, et c'est grandement nécessaire, mais que fait-on pour protéger d'autres segments de la diaspora qui craignent la répression de leurs propres points de vue politiques parce qu'ils pourraient être soupçonnés de collaborer avec un État étranger tout simplement à cause de ces points de vue?

M. Bilodeau : Qu'il soit membre de la diaspora ou non, tout Canadien qui exprime un point de vue ne serait pas assujéti à l'enregistrement.

Le sénateur Woo : Même si c'est en collaborant avec une entité étrangère?

M. Bilodeau : Il faudrait qu'il y ait une entente avec l'État étranger pour mener une de ces trois activités, à savoir communiquer avec le titulaire d'une charge publique, communiquer avec le public ou verser de l'argent en lien avec un processus gouvernemental ou politique. Si une personne dit tout simplement qu'elle pense que le gouvernement devrait changer une certaine loi, le fait qu'elle soit membre d'une diaspora ne l'oblige pas automatiquement à s'inscrire. Le ministre de la Justice peut en parler. Les gens sont libres de continuer de s'exprimer et d'exprimer leurs points de vue. Ces trois éléments doivent être présents pour que l'inscription au registre soit obligatoire.

Le sénateur Woo : Lorsqu'ils me parlent, ils seraient tenus de...

Le vice-président : Merci, monsieur Bilodeau.

Senator Richards: This is a question I was going to ask Minister LeBlanc. I'm not sure if I'm asking the right people. It comes off of Senator Anderson's question at the last session.

How much do we have to recognize our own sense of naivety — I'm not just talking about this government but Canadians as a whole — before we begin to realize the very seriousness of foreign interference in our country? Do you think this bill has the teeth to accomplish what we want, especially in light of Senator Anderson's question?

Mr. Bilodeau: Thank you. I can maybe start off and turn it to my colleagues who all have a role to play in this.

As we were discussing, the Investment Canada Act has the ability to review transactions for national security concerns. Beyond that, Bill C-70 brings together a suite of tools that respond to the threat that has evolved over the last few years when it relates to foreign interference. The foreign influence transparency registry is one of those tools. It will bring transparency to influence activities involving our government and political processes. As Minister LeBlanc said previously, it is by no means the only thing that needs to be done. That is why bringing changes to the CSIS Act, the Security of Information Act and the Criminal Code is so important at this point, because it modernizes the tool kit to challenge conduct that we're worried about and foreign interference.

I don't know if Deputy Commissioner Flynn wants to add to that because he will be charged with administering it.

Mark Flynn, Deputy Commissioner, Federal Policing, Royal Canadian Mounted Police: From a law enforcement perspective, the tools that are contemplated in Bill C-70 and the important work and modifications that you do to it are very much needed today. I'm hoping that this is the first in a series of legislative reforms that is completed in an agile way and that is adapting to the continuous, evolving threat environment we're dealing with.

My ask of you would be to ensure that we have a regular process that is looking at the tools and what additional tools are required and that we not wait for every possible tool to be identified before we implement some tools, because I fear we would be waiting an eternity. The environment is continuously evolving, and we will never have a state of perfection. It's important to have the tools that we need today. I recognize that likely means that other tools I would like to see in place today or tomorrow may not be included in such a bill, but waiting for all the important work that you do every day to be done to include

Le sénateur Richards : C'est une question que j'allais poser au ministre Leblanc. Je ne sais pas si je m'adresse à la bonne personne. Elle provient d'une question que la sénatrice Anderson a posée à la dernière réunion.

À quel point devons-nous reconnaître notre propre naïveté — je parle non seulement du gouvernement, mais aussi de l'ensemble des Canadiens — avant que nous commençons à nous rendre compte de la gravité de l'ingérence étrangère dans notre pays? Pensez-vous que ce projet de loi a le mordant nécessaire pour accomplir ce que nous voulons, surtout à la lumière de la question de la sénatrice Anderson?

M. Bilodeau : Merci. Je peux peut-être commencer puis céder la parole à mes collègues qui ont tous un rôle à jouer dans ce dossier.

Comme nous en avons discuté, la Loi sur Investissement Canada permet d'examiner des transactions pour des motifs de sécurité nationale. De plus, le projet de loi C-70 réunit une série d'outils qui répondent à la menace de l'ingérence étrangère, qui a évolué au cours des dernières années. Le registre pour la transparence en matière d'ingérence étrangère est un de ces outils. Il assurera une transparence pour exercer une influence sur les activités qui impliquent notre gouvernement et nos processus politiques. Comme le ministre Leblanc l'a dit plus tôt, c'est loin d'être la seule chose qui doit être faite. C'est la raison pour laquelle il est aussi important à ce stade-ci d'apporter des modifications à la Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité, à la Loi sur la protection de l'information et au Code criminel, car on modernise ainsi la trousse d'outils pour s'opposer à des comportements qui nous préoccupent et à l'ingérence étrangère.

Je ne sais pas si le sous-commissaire Flynn veut ajouter quelque chose à cela, car c'est lui qui sera chargé de faire appliquer la loi.

Mark Flynn, sous-commissaire, Police fédérale, Gendarmerie royale du Canada : Du point de vue de l'application de la loi, les outils envisagés dans le projet de loi C-70 ainsi que votre important travail et les modifications que vous apportez sont grandement nécessaires aujourd'hui. J'espère que c'est la première d'une série de réformes législatives qui seront effectuées avec souplesse pour s'adapter aux menaces en constante évolution avec lesquelles nous composons.

Ce que je vous demanderais, c'est que vous vous assuriez que nous avons un processus régulier pour examiner les outils ainsi que les autres outils nécessaires et que nous n'attendions pas que tous les outils possibles soient cernés avant d'en mettre certains en place, car j'ai peur que nous attendions une éternité. L'environnement évolue constamment, et ce ne sera jamais parfait. Il est important que nous ayons les outils dont nous avons besoin aujourd'hui. Je suis conscient que cela signifie que le projet de loi ne va peut-être pas fournir d'autres outils que j'aimerais voir en place aujourd'hui ou demain, mais si nous

those would mean further delays, which has a negative impact on our operations.

Senator Richards: This bill is kind of a first step towards an overall view of foreign interference?

Mr. Flynn: I am hoping that we have an agile, active view and legislative process tackling this problem.

Senator Richards: Naivety is over about foreign interference?

Mr. Flynn: I would hope that it is over.

Senator Richards: I would hope so too.

Senator Housakos: Let's also be clear, colleagues. The only reason we're here at this point has nothing to do with a government that has been inactive on this for nine years. It has to do with the fact of frustrated civil servants at CSIS who leaked enough information and raised enough red flags. That's why we're here.

Furthermore, my concern is with the structure we have in place right now in that all roads, when it comes to national security and foreign interference, lead to the Prime Minister's Office. He is the judge, prosecutor, jury and the executioner. And that is the most partisan office in our land. He is the custodian of basically fighting back against political foreign interference in our own Parliament, so there is an inherent problem in our structure.

I do recognize the Criminal Code doesn't necessarily contain provisions to investigate parliamentarians when it comes to foreign interference. NSICOP is there, but, of course, it is a very secretive body that reports, again, fundamentally to the Prime Minister and cabinet.

We add the compounded problem that security information — particularly that we get from Five Eyes partners, and, very often, that which is gathered by the Canadian Security Intelligence Service, or CSIS, and the RCMP — can't always be used in a court of law, so we recognize that challenge as well.

The question I have for the commissioner is this: Is the structure that we have in place right now in Parliament adequate, where we have the Prime Minister, who is the head of government, in charge of deciding what warrants being investigated in Parliament and what doesn't, and which one of his colleagues deserve to be investigated and which ones don't? For example, he had no problems outing India and using

attendons que vous ayez terminé l'important travail que vous accomplissez tous les jours avant de mettre ces outils à notre disposition, il faudra attendre encore plus longtemps, ce qui aurait des conséquences négatives sur nos activités.

Le sénateur Richards : Ce projet de loi est une sorte de première étape vers une vision d'ensemble de l'ingérence étrangère, n'est-ce pas?

M. Flynn : J'espère que notre vision du problème et notre processus législatif sont assez souples et concrets pour nous permettre de nous attaquer au problème.

Le sénateur Richards : Plus personne n'est naïf par rapport à l'ingérence étrangère, n'est-ce pas?

M. Flynn : J'espère que c'est le cas.

Le sénateur Richards : Je l'espère aussi.

Le sénateur Housakos : Soyons clairs, chers collègues. Après neuf années d'inaction de la part du gouvernement, la seule raison pour laquelle nous sommes ici aujourd'hui, c'est parce que des fonctionnaires frustrés du Service canadien du renseignement de sécurité ont laissé filtrer assez d'information et sonner l'alarme. C'est pour cette raison que nous sommes ici.

De plus, je suis préoccupé par la structure que nous avons actuellement en place et qui fait en sorte que, lorsqu'il est question de sécurité nationale et d'ingérence étrangère, tous les chemins mènent au Cabinet du premier ministre. Il est le juge, le procureur, le jury et le bourreau. Et c'est le bureau le plus partisan au pays. C'est lui qui est responsable de protéger notre propre Parlement contre l'ingérence étrangère, et il y a donc un problème inhérent à notre structure.

Je suis conscient que le Code criminel ne contient pas nécessairement de dispositions pour enquêter sur les parlementaires lorsqu'il est question d'ingérence étrangère. Il y a le Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement, mais, bien entendu, c'est un organe très secret qui, encore une fois, relève fondamentalement du premier ministre et du Cabinet.

Pour compliquer les choses, les renseignements de sécurité — plus particulièrement lorsque nous les obtenons du Groupe des cinq et, très souvent, du Service canadien du renseignement de sécurité et de la Gendarmerie royale du Canada, la GRC — ne peuvent pas toujours être utilisés devant un tribunal. Nous sommes donc conscients que c'est un autre problème.

Voici la question que j'ai pour le commissaire : la structure que nous avons actuellement en place au Parlement est-elle adéquate? Le premier ministre, qui est le chef du gouvernement, est responsable de décider ce qui mérite de faire l'objet d'une enquête au Parlement et ce qui ne le mérite pas, ainsi que lesquels de ses collègues méritent de faire l'objet d'une enquête et lesquels ne le méritent pas? Par exemple, il n'a eu aucune

intelligence information that he didn't share with the public because of secrecy, but he outed them for his own political agenda. With the structure that we have in place right now, commissioner, how hard is it for the RCMP to investigate senators and MPs when you know you have to go, ultimately, through the Office of the Prime Minister?

Mr. Flynn: I think it's important to clarify immediately in my response that the RCMP does not go through the Prime Minister. The Prime Minister plays no role — nor does any minister, any other member of Parliament or any other elected official — in determining who the RCMP investigates. The RCMP is very much independent in our investigations and in deciding who we investigate, when we investigate them and to what extent we investigate those individuals. We follow the evidence that we have, and we ensure we are meeting our mandate in an independent way.

Senator Housakos: But you're reporting to the Prime Minister through CSIS and other intelligence security services when you get security information on a parliamentarian and you're using that information for your investigations. How often do you investigate anybody in society where you share your investigative information with them, other than the Prime Minister and Parliament?

Mr. Flynn: We have many different investigative avenues that we pursue. The RCMP, as you know, is part of a department that does fall under the direction of the minister —

Senator Housakos: Commissioner, I appreciate that, but other than the Office of the Prime Minister, is there any other individual or entity in the country you would investigate where you're actually sharing the information with that person who is being investigated? In this instance, if you're investigating a parliamentarian based on security information from intelligence, it's information you and the Prime Minister have equal access to.

Mr. Flynn: I can assure you that the Prime Minister does not have equal access to all of the information that the RCMP holds in our investigative efforts. I can further assure you that when we are investigating other types of crime — or this type of crime — we absolutely do engage with the entities and the various authorities under which those entities operate to ensure that our investigative actions are appropriate to manage the integrity of our investigation, the rights of the individual who is accused, as well as to take steps to mitigate the harm that the entity itself is facing from those individuals. It is a delicate balance that we are

réticence à placer l'Inde sous les projecteurs et à utiliser des renseignements qu'il n'a pas rendus publics en invoquant la nécessité de garder le secret, mais il a procédé ainsi à des fins politiques. Avec la structure que nous avons actuellement en place, monsieur le commissaire, à quel point est-il difficile pour la Gendarmerie royale du Canada de mener des enquêtes qui portent sur des sénateurs et des députés lorsque vous savez que vous devez, au bout du compte, passer par le Cabinet du premier ministre?

M. Flynn : Je pense qu'il est important que je précise immédiatement dans ma réponse que la GRC ne passe pas par le premier ministre. Le premier ministre ne joue aucun rôle — comme tous les ministres, tous les députés et tous les autres élus — au moment de déterminer l'objet des enquêtes de la GRC. La GRC est très indépendante dans ses enquêtes et dans ces décisions concernant les personnes visées par ses enquêtes, le moment où les enquêtes ont lieu et la portée des enquêtes. Nous nous laissons guider par les éléments de preuve à notre disposition, et nous nous assurons de nous acquitter de notre mandat de manière indépendante.

Le sénateur Housakos : Mais vous devez rendre des comptes au premier ministre par l'entremise du Service canadien du renseignement de sécurité et d'autres services de renseignement de sécurité lorsque vous obtenez de l'information en la matière sur un parlementaire et lorsque vous utilisez cette information dans vos enquêtes. Arrive-t-il souvent dans notre société que l'on doive communiquer les renseignements utilisés dans une enquête à la personne qui fait l'objet de l'enquête, à l'exception du premier ministre et du Parlement?

M. Flynn : Nous utilisons de nombreux moyens d'enquête différents. Comme vous le savez, la GRC fait partie d'un ministère qui relève du ministre...

Le sénateur Housakos : Monsieur le commissaire, j'en suis conscient, mais mis à part le Cabinet du premier ministre, y a-t-il une autre personne ou une autre entité au pays à qui vous communiqueriez l'information de l'enquête dont elle fait l'objet? Dans ce cas-ci, si un parlementaire fait l'objet d'une enquête qui repose sur de l'information provenant de services de renseignement, le premier ministre et vous auriez le même accès à l'information.

M. Flynn : Je peux vous assurer que le premier ministre n'a pas le même accès à toute l'information recueillie par la GRC dans ses enquêtes. Je peux également vous assurer que lorsque nous enquêtons sur d'autres types de crimes — ou celui-ci —, nous communiquons sans aucun doute avec les entités et les différentes autorités dont relèvent ces entités afin que nos activités d'enquête soient adéquates pour gérer l'intégrité de nos enquêtes et les droits de l'accusé ainsi que pour prendre des mesures visant à atténuer les préjudices auxquels l'entité fait face à cause de ces personnes. C'est un équilibre délicat que

seized with on a daily basis in all of our criminal investigative efforts.

[*Translation*]

Senator Carignan: Thank you, Mr. Flynn.

First, I'm happy to know that the Prime Minister said earlier that he was following your legal advice, even though you aren't a lawyer. In the past, he didn't take your colleague's advice. The commissioner said that he didn't need to initiate emergency measures, but he did so anyway. It's good to know that he might listen to you.

This shows that the government, the Prime Minister or the ministers choose what they want to hear. Even if you have the independence required to carry out your investigations, when the time comes to make recommendations, if they decide not to follow them, you're in a bind and we're at a dead end. As we saw in the commission's final report on the state of emergency, the Prime Minister's Office was complacent, despite a number of requests from the Canadian Security Intelligence Service and the RCMP.

In your opinion, what aspect of this bill will ensure that the government or the Prime Minister must follow the recommendations and that we won't be caught in a situation of this nature, where they know that parliamentarians probably committed criminal offences but they don't want to tell us?

Mr. Flynn: Thank you for your question, senator.

[*English*]

With respect to the bill as a whole, I think it would be appropriate for someone else to answer that.

Again, with respect to our criminal investigative efforts into the new provisions or the modified, existing provisions in the Criminal Code, Security of Information Act and other acts, there is nothing currently existing or in the bill that gives any control to the Prime Minister to impact our investigative efforts.

[*Translation*]

Senator Carignan: I have another technical question.

The offence of influencing a political or governmental process reads as follows: "Every person commits an indictable offence who, at the direction of, or in association with, a foreign entity..." The burden is quite high. It must be proved beyond all reasonable doubt.

nous devons maintenir tous les jours dans le cadre de nos enquêtes criminelles.

[*Français*]

Le sénateur Carignan : Merci, monsieur Flynn.

En premier lieu, je suis content de savoir que le premier ministre a dit tout à l'heure qu'il suivait vos conseils juridiques, même si vous n'êtes pas avocat. Précédemment, avec votre collègue, il ne suivait pas ses conseils, parce que la commissaire disait qu'il n'avait pas besoin de déclencher les mesures d'urgence, mais il l'a fait quand même. Il est bon de savoir qu'il va peut-être vous écouter, vous.

Cela met en évidence le fait que le gouvernement, le premier ministre ou les ministres choisissent ce qu'ils veulent bien entendre. Même si vous avez l'indépendance requise pour faire vos enquêtes, quand vient le temps de faire des recommandations, s'ils décident de ne pas aller de l'avant avec vos recommandations, vous êtes bloqué et on est dans un cul-de-sac. On l'a vu dans le rapport final de la Commission sur l'état d'urgence : il y a eu du laxisme de la part du bureau du premier ministre, malgré plusieurs demandes du Service canadien du renseignement de sécurité et de la GRC.

Selon vous, qu'y a-t-il dans ce projet de loi qui va faire en sorte que le gouvernement ou le premier ministre n'auront pas le choix de suivre les recommandations et qu'il n'y aura pas de filtre pour faire en sorte qu'on se place dans une situation comme celle dans laquelle nous nous trouvons maintenant, où ils savent que des parlementaires ont probablement commis des infractions criminelles, mais ils ne veulent pas nous le dire?

M. Flynn : Merci pour votre question, monsieur le sénateur.

[*Traduction*]

Pour ce qui est du projet de loi dans son ensemble, je pense qu'il serait préférable que quelqu'un d'autre réponde.

Encore une fois, à propos des efforts que nous consacrons aux nouvelles dispositions dans nos enquêtes criminelles ou des dispositions modifiées existantes du Code criminel, de la Loi sur la sécurité de l'information et d'autres lois, il n'y a actuellement rien, y compris dans le projet de loi, qui donne le moindre contrôle au premier ministre pour avoir une incidence sur nos efforts d'enquête.

[*Français*]

Le sénateur Carignan : J'ai une autre question technique.

L'infraction visant à influencer un processus politique ou gouvernemental dit ceci : « Commet un acte criminel quiconque, sur l'ordre d'une entité économique étrangère ou en collaboration [...] »; c'est un fardeau qui est très élevé et qui doit être prouvé hors de tout doute raisonnable.

As has been pointed out a few times, given the challenge of transitioning from intelligence to proof, do you believe that the provisions in this bill will make it possible to convict individuals beyond all reasonable doubt, considering the level of difficulty involved in proving that a foreign entity has given an order to an individual?

[English]

Heather Watts, Deputy Assistant Deputy Minister, Department of Justice Canada: Thank you very much for your question.

You're referring to the political interference offence that is proposed to be a new section 20.4, and that offence would cover activity that's done at the direction of and in association with a foreign entity that's surreptitious, deceptive and that interferes with a political or governmental process, as defined in the act.

I would say that, as with all criminal offences, it's always a question of the evidence that is available to put forward for a prosecution. Obviously, the government is aware of the challenges that can come with intelligence being used as evidence in criminal proceedings, and there are some measures in the bill that will address that in an administrative law context.

In a criminal law context, I would just remind you that intelligence is a piece of information. It is not necessarily something that a court will receive into evidence. It has to be relevant and admissible, and it has to meet the requirements to be admitted as evidence. Of course, as you know, the government does not always disclose intelligence in open court proceedings because we have a need to protect that information.

Section 38 of the Canada Evidence Act works to protect that information. What comes out of that process can be used in legal proceedings, including criminal proceedings. As you know, the government has an ability to use that information.

There are limitations, but we have been successful in using information that comes from intelligence agencies that form part of the police file for the prosecution of terrorism offences, for example. While the challenges may be there, at least in the terrorism context, to the extent there are similar considerations about the need to protect sensitive information and the need to prosecute, while respecting the fair trial rights of the accused, there is a way to strike that balance, notwithstanding some of the challenges you have pointed to.

Senator Yussuff: I have a couple of questions.

Étant donné la difficulté, comme cela a été souligné à quelques reprises, de passer du renseignement à la preuve, croyez-vous que les dispositions qui se trouvent dans ce projet de loi permettront d'obtenir la condamnation d'individus hors de tout doute raisonnable, compte tenu du degré de difficulté de prouver qu'une entité étrangère a donné un ordre à un individu?

[Traduction]

Heather Watts, sous-ministre adjointe déléguée, ministère de la Justice Canada : Merci beaucoup pour la question.

Vous faites allusion à l'infraction d'ingérence politique qui doit faire l'objet du nouvel article 20.4, et cette infraction engloberait des activités menées sur l'ordre d'une entité étrangère ou en collaboration avec une entité étrangère dont la conduite subreptice ou trompeuse gêne un processus politique ou gouvernemental, selon la définition donnée dans la loi.

Je dirais que, comme pour toutes les infractions criminelles, cela dépend toujours des éléments de preuve à notre disposition pour tenter une poursuite. De toute évidence, le gouvernement est conscient des défis que présente l'utilisation du renseignement en tant qu'éléments de preuve dans les procédures criminelles, et le projet de loi prévoit des mesures pour en tenir compte dans un contexte de droit administratif.

Dans un contexte de droit pénal, je vous rappelle que le renseignement est considéré comme une information. Ce n'est pas nécessairement quelque chose qu'un tribunal va accepter comme preuve. Il faut que ce soit pertinent et recevable, et il faut que des exigences soient remplies pour que ce soit accepté comme preuve. Bien entendu, comme vous le savez, le gouvernement ne dévoile pas toujours les éléments de preuve dans les procédures judiciaires publiques puisque nous devons protéger cette information.

L'article 38 de la Loi sur la preuve au Canada a pour but de protéger cette information. Ce qui ressort de ce processus peut être utilisé dans des procédures judiciaires, y compris des procédures criminelles. Comme vous le savez, le gouvernement peut se servir de cette information.

Certaines restrictions s'appliquent, mais nous avons déjà réussi à utiliser de l'information qui provient des organismes de renseignement et qui fait partie du dossier de police dans le cadre de poursuites pénales contre des personnes accusées de terrorisme, par exemple. Malgré les défis que présente cette façon de faire, du moins dans le contexte du terrorisme, dans la mesure où il y a des considérations similaires à propos de la nécessité de protéger des renseignements de nature délicate et d'intenter une poursuite, tout en respectant le droit de l'accusé à un procès équitable, il y a moyen d'atteindre cet équilibre, en dépit des difficultés que vous avez soulignées.

Le sénateur Yussuff : J'ai deux ou trois questions.

With the Canadian Security Intelligence Service Act, there are significant changes in the context of the act that allow for intelligence sharing among federal partners, i.e. other orders of government, Indigenous governance organizations, universities, et cetera. Given this new reality of sharing information, the bigger question I have is, how are we going to educate those entities about the sensitivity that's required in regard to information they're receiving so that they can handle it in an appropriate way to ensure the integrity of their organizations is protected and at the same time ensuring they themselves don't go afoul of the law with that information they receive?

Sarah Estabrooks, Director General, Policy and Foreign Relations, Canadian Security Intelligence Service: Thank you for the question.

Indeed, this is going to be uncharted territory, and there will be challenges here. More than anyone, the service obviously cares about the integrity of its information, and how it discloses it will be vital to ensure it is not injurious to national security downstream. A number of questions come to mind. The service has established productive relationships across Canada in a number of sectors where there are those trusted channels and well-educated and informed individuals who understand how to handle intelligence. Building on that, learning from that and establishing process around that is what we're working on right now to understand how we can mitigate any risk.

However, there is also a wide range of information that could be disclosed. I think it's safe to assume it's unlikely we'll be disclosing top secret, sensitive information from well-placed human sources or technical collection. That would be extremely difficult to mitigate risk. We have to assume that there will be an ability to build resiliency to threats by being engaged earlier, before threats are material, to discuss the kind of tradecraft and vectors of threat activity, to build awareness and help mitigate risks in discussion with those who own the information, assets, et cetera, that we're trying to protect.

It's not going to be a one-size-fits-all approach, for sure. There are channels, for example, at the provincial level where there are established departmental security regimes where disclosure may be a little more tactical, and there are other ways we can assume that it will be intelligence-informed sharing for the purpose of building resiliency.

Senator Yussuff: Mr. Flynn, given the threat the diaspora communities are facing in this country, and given that you as the chief law enforcement office have to mitigate and work with

Dans le contexte de la Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité, il y a d'importants changements qui permettent au gouvernement fédéral d'échanger des renseignements avec des partenaires, c'est-à-dire d'autres ordres de gouvernement, des organisations de gouvernance autochtone, des universités, etc. Compte tenu de cette nouvelle réalité concernant l'échange de renseignements, la grande question est de savoir comment nous allons sensibiliser ces entités à faire preuve du jugement nécessaire pour gérer adéquatement l'information dans le but de protéger leur intégrité tout en veillant à ce qu'elles n'enfreignent pas la loi en utilisant l'information qu'elles reçoivent.

Sarah Estabrooks, directrice générale, Politiques et relations étrangères, Service canadien du renseignement de sécurité : Je vous remercie de votre question.

Il s'agira effectivement d'un territoire inexploré et il y aura des défis à relever. Plus que quiconque, le service se soucie évidemment de l'intégrité de ses renseignements, et la manière dont il les divulguera sera essentielle pour s'assurer qu'ils ne portent pas atteinte à la sécurité nationale en aval. Plusieurs questions viennent à l'esprit. Le service a établi des relations productives d'un bout à l'autre du Canada dans plusieurs secteurs où il existe des réseaux de confiance et des personnes bien formées et informées qui savent comment traiter les renseignements de manière appropriée. Nous nous efforçons donc de tirer parti et de tirer des leçons de ces relations et de mettre en place les procédures nécessaires pour comprendre comment nous pouvons atténuer les risques.

Toutefois, il existe également un large éventail de renseignements susceptibles d'être divulgués. Je pense qu'il est raisonnable de présumer qu'il est peu probable que nous divulguions des renseignements très secrets et sensibles provenant de sources humaines bien placées ou de collecte technique, car il serait extrêmement difficile de limiter les risques. Nous devons présumer qu'il sera possible de renforcer la résilience face aux menaces en agissant plus tôt, avant que les menaces ne se concrétisent, pour discuter du type de techniques et de vecteurs des activités de menace, pour accroître la sensibilisation et pour aider à atténuer les risques en discutant avec les personnes qui détiennent les renseignements, les actifs et les autres choses que nous essayons de protéger.

Il ne s'agira certainement pas d'une approche universelle. Il existe des réseaux, par exemple, à l'échelon provincial où se trouvent des régimes de sécurité ministérielle établis dans lesquels la divulgation peut être un peu plus tactique. Il y a également d'autres façons qui nous permettent de présumer qu'il s'agira d'échanges éclairés par les renseignements dans le but de renforcer la résilience.

Le sénateur Yussuff : Monsieur Flynn, étant donné la menace à laquelle les communautés de la diaspora font face dans notre pays, et étant donné que votre organisme, à titre

those communities, do you have adequate resources in the context of the diversity of our population to meet your responsibility and your obligation? And, of course, building public good in regard to liaising with those communities, because simply going in doesn't build trust — you have to build trust over time and establish and maintain that trust. Do you have the resources necessary? Given that this bill is going to add additional responsibility to your work, do you have adequate resources to meet your obligation in terms of Bill C-70?

Mr. Flynn: In the context of Bill C-70 and to answer your question, the bill is a tool to combat foreign interference. You have touched on a very important element that I think is often missed in this discussion, and that's the threat to our diaspora and the large Canadian communities that are represented throughout that diaspora.

Resourcing-wise, I can tell you from a law enforcement perspective that we will never have enough resources to do everything that we would like to do or that we could do. I also don't believe that law enforcement is the only solution to many of these problems. You touched on it with your questions around the education and the earlier statement about the naivety. I think we have to do an awful lot of work to ensure that we are connecting with the diaspora and that we are representing and conducting ourselves in a manner that builds that trust and confidence. You will have seen in some of the RCMP operations over the last couple of years that we have taken significant steps to appear under our federal policing banner, if I could call it that, to be present in uniform and seen by the communities that we are recognizing the problem and that we are taking strong action to combat it.

We are dealing with a shortage across the entire policing community in Canada and internationally. We have unrelenting demand in terms of violent extremism, foreign actor interference and hostile activity of state actors, and I will say the additional element of organized crime involvement in those activities is absolutely pressing the number of resources that we have.

Senator Patterson: I'm not sure if this is for Ms. Watts or Mr. Bilodeau. We have received a number of submissions from different groups. Democracy Watch just released about 49 different areas they saw as a challenge, but I would like to focus on lobbying. They had 17 recommendations and what they considered loopholes within the act in terms of lobbying. In effect, it's about foreign influence using lobbyists to get around

d'organisme principal chargé de faire respecter la loi au pays, doit atténuer ces menaces et travailler avec ces communautés, disposez-vous des ressources adéquates, compte tenu de la diversité de notre population, pour remplir vos responsabilités et vos obligations? Et bien entendu, il faut contribuer à l'intérêt public en vue d'établir des liens avec ces communautés, puisqu'il ne suffit pas d'aller sur place pour gagner leur confiance — il faut gagner cette confiance au fil du temps et s'assurer de la préserver. Disposez-vous des ressources nécessaires pour y arriver? Étant donné que ce projet de loi vous donnera des responsabilités supplémentaires, disposez-vous des ressources adéquates pour remplir vos obligations en vertu du projet de loi -70?

M. Flynn : Pour répondre à votre question, le projet de loi C-70 est un outil pour lutter contre l'ingérence étrangère. Vous avez abordé un élément très important qui, à mon avis, est souvent négligé dans ces discussions, soit la menace qui pèse sur notre diaspora et les grandes communautés canadiennes qui sont représentées dans cette diaspora.

Du point de vue des ressources, je peux vous assurer que les intervenants des organismes d'application de la loi n'auront jamais assez de ressources pour faire tout ce qu'ils aimeraient ou pourraient faire. Je ne crois pas non plus que les organismes d'application de la loi représentent la seule solution à un grand nombre de ces problèmes. Ce point a été soulevé dans le cadre de vos questions sur l'éducation et de la déclaration qui a été faite plus tôt au sujet de la naïveté. Je pense que nous devons faire énormément d'efforts pour nous assurer que nous sommes en communication avec la diaspora et que nous nous présentons et nous comportons de manière à inspirer confiance. Vous avez sûrement constaté, lors de certaines opérations menées par la GRC au cours des deux dernières années, que nous avons pris des mesures importantes pour apparaître sous la bannière de la police fédérale, si l'on peut dire, c'est-à-dire pour assurer une présence en uniforme et montrer aux communautés que nous reconnaissons le problème et que nous prenons des mesures énergiques pour y remédier.

L'ensemble de la communauté policière au Canada et à l'étranger fait face à l'insuffisance des ressources. Nous répondons à d'incessantes demandes liées à l'extrémisme violent, à l'ingérence d'acteurs étrangers et à des activités de la part d'acteurs étatiques hostiles. J'ajouterai que l'élément supplémentaire de l'implication du crime organisé dans ces activités exerce une pression considérable sur les ressources dont nous disposons.

La sénatrice Patterson : Je ne suis pas certaine si ma prochaine question s'adresse à Mme Watts ou à M. Bilodeau. Nous avons reçu plusieurs mémoires de différents groupes. L'organisme Démocratie en surveillance vient de publier un rapport dans lequel il mentionne 49 domaines qu'il considère comme représentant un défi, mais j'aimerais me concentrer sur le lobbying. Dans ce rapport, l'organisme formule 17

through the Lobbying Act and influence people in positions of authority federally, provincially and at municipal levels. I am wondering if you can talk a little bit about how you see the act addressing issues such as indirect use of foreign influence through legitimate acts.

Mr. Bilodeau: Thank you for that question.

The foreign influence transparency registry is about increasing transparency of all influence done on behalf of foreign states, and it's about putting that out in plain view for everybody to consult.

To your specific question about lobbyists, I'll go back to what triggers a registration obligation. If someone in Canada — a lobbyist, for example — takes on a mandate with a foreign state to influence a government or political process, that lobbyist would have to register under the foreign influence transparency registry as well as their own obligations that they might have in other pieces of legislation. The legislation also includes the ability to bring into force the provisions for provincial, territorial and now as well municipal governments due to an amendment that was done in committee in the House of Commons. Anybody who has that agreement has to register whether or not they're a lobbyist or anybody else, for that matter — it doesn't exclude any person.

Senator Patterson: Thank you.

As a follow-up, their concern is on the secretive side. It goes back to whether bad actors will sign up. Maybe, Deputy Commissioner Flynn, this is for you. When you are investigating someone who, in effect, may be breaching two acts, the Lobbying Act and this new act, how would you investigate this? Where would the primary emphasis be?

Mr. Flynn: Primary emphasis is a very difficult question to answer because our approach moving forward is to combat the threat, not necessarily to have a focus with respect to the use of a particular tool. The expanded tool kit gives us more options and closes the gaps that we have seen in some of our current investigations.

To focus on the registration element of this and the transparency that that brings, it gives us another option to use if someone is using deceptive or surreptitious means to circumvent our ability to make that connection. We will use that tool in addition to the current tools that we have.

recommandations et souligne ce qu'il considère comme des failles dans la loi en ce qui concerne le lobbying. En réalité, il s'agit de l'influence étrangère qui utilise des lobbyistes pour contourner la Loi sur le lobbying et influencer des personnes en position d'autorité à l'échelon fédéral, provincial et municipal. J'aimerais que vous nous parliez de la façon dont la loi aborde, selon vous, des questions telles que l'utilisation indirecte de l'influence étrangère par l'entremise d'actes légitimes.

M. Bilodeau : Je vous remercie de votre question.

Le registre pour la transparence en matière d'influence étrangère vise à accroître la transparence de tous les types d'influence exercés au nom d'États étrangers, et il s'agit de présenter ces renseignements au grand jour pour que tout le monde puisse les consulter.

Pour répondre à votre question sur les lobbyistes, je reviendrai sur ce qui déclenche l'obligation de s'inscrire au registre. Si un individu au Canada — un lobbyiste, par exemple — accepte un mandat d'un État étranger pour influencer un gouvernement ou un processus politique, ce lobbyiste devra s'inscrire au registre pour la transparence en matière d'influence étrangère et remplir d'autres obligations qui lui incombent en vertu d'autres lois. La loi prévoit également la possibilité d'appliquer les dispositions aux gouvernements provinciaux, territoriaux et désormais municipaux, grâce à un amendement adopté en comité à la Chambre des communes. Tout individu qui a conclu une telle entente doit s'inscrire au registre, qu'il soit ou non un lobbyiste ou qu'il soit autre chose — il n'y a aucune exemption.

La sénatrice Patterson : Je vous remercie.

À titre de suivi, leur préoccupation concerne le secret. Il s'agit de savoir si les mauvais acteurs vont s'inscrire au registre. Vous pourrez peut-être répondre à cette question, monsieur Flynn. Lorsque vous enquêtez sur quelqu'un qui enfreint peut-être deux lois, soit la Loi sur le lobbying et cette nouvelle loi, comment mèneriez-vous votre enquête? Sur quels aspects mettriez-vous l'accent?

M. Flynn : Il est très difficile de répondre à la question de savoir sur quels aspects il faudrait mettre l'accent, car notre approche consiste à lutter contre la menace, et pas nécessairement à nous concentrer sur l'utilisation d'un outil particulier. La boîte à outils élargie nous donne plus d'options et comble les lacunes que nous avons observées dans certaines de nos enquêtes en cours.

Si nous nous concentrons sur l'inscription au registre et sur la transparence ainsi créée, cela nous donne une autre option que nous pouvons utiliser si une personne a recours à des moyens trompeurs ou subreptices pour contourner notre capacité à établir ce lien. Nous utiliserons donc cet outil en plus des outils actuels dont nous disposons.

Mr. Bilodeau: If I can add to your question as well, the commissioner will have the ability to investigate and rely on complaints. If individuals were to become aware that somebody may be doing something that should be registered and they are not, they will be able to advise the commissioner's office, and the commissioner will be able to investigate, just like the commissioner will be able to rely on intelligence that may inform their work. I understand there are other offences as well that are being brought forward that might be useful.

Ms. Watts: To the extent that it's helpful, we need to think of Bill C-70 as a tool kit, and the registry is one of the tools in the tool kit. Some of the other things are the amendments proposed to the Security of Information Act, and I would bring you back to the political interference for a foreign entity offence. Where the conduct is surreptitious, deceptive and directed at a governmental process — which could include nominations, political leadership, development of party platforms, et cetera — and it falls within the elements of that offence, that is another tool that law enforcement can use to get at that activity.

Senator M. Deacon: Thank you all for being here.

My question specifically concerns U15 Canada, which represents our major universities. We have heard a bit about this from other witnesses, but their written submission on this legislation stated that the current criteria for determining the obligation to register activities on the foreign interference transparency registry poses significant concerns for research activities at universities and for the Canadian academic community. They note that they think this could be cleared up in the regulations, specifically in 6(1), which would allow for the non-application of the registry to certain classes of persons specified in subsequent regulations.

For these regulation exemptions, what has past experience taught you on how they are applied? Will groups like U15 Canada be able to use this as an avenue to submit exceptions through the regulatory process? How long, based on past experience, might this usually take?

Mr. Bilodeau: Thank you for that question.

Again, there is a three-part test to register, so I won't go over it. I think we have spoken about it.

On the ability to bring regulations for exemptions, the development of regulations will be consulted, so we will have the opportunity to engage in those discussions. I would point out that the intent of the legislation was to include as few

M. Bilodeau : Si vous me le permettez, j'aimerais ajouter quelque chose en réponse à votre question. Le commissaire aura la possibilité d'enquêter et de s'appuyer sur les plaintes. Si des personnes se rendent compte qu'un individu fait quelque chose qui devrait l'obliger à s'inscrire au registre, mais qu'il ne l'a pas fait, ces personnes pourront en informer le bureau du commissaire, et le commissaire pourra mener une enquête, tout comme il pourra s'appuyer sur des renseignements susceptibles d'éclairer son travail. Je crois savoir que d'autres infractions sont également proposées et que cela pourrait être utile.

Mme Watts : Dans la mesure où c'est utile, nous devons voir le projet de loi C-70 comme une boîte à outils, et le registre est l'un de ces outils. Il y a aussi les modifications proposées à la Loi sur la protection de l'information, et je reviendrais à l'infraction d'ingérence politique au profit d'une entité étrangère. Lorsqu'il y a un comportement subreptice et trompeur qui vise un processus gouvernemental — ce qui pourrait comprendre les nominations, le leadership politique, l'élaboration des plateformes des partis, etc. — et qu'il correspond aux critères prévus pour cette infraction, c'est un autre outil que les forces de l'ordre peuvent utiliser pour intercepter l'activité en question.

La sénatrice M. Deacon : Je remercie tous les témoins d'être ici aujourd'hui.

Ma question concerne plus précisément U15 Canada, qui représente nos grandes universités. D'autres témoins ont abordé la question, mais dans leur mémoire écrit sur ce projet de loi, ils indiquent que les critères actuels pour déterminer l'obligation d'inscrire des activités au registre pour la transparence en matière d'ingérence étrangère posent des problèmes importants pour les activités de recherche dans les universités et pour la communauté universitaire canadienne. Ils soulignent toutefois qu'il serait possible de régler ce problème par l'entremise de la réglementation, en particulier au paragraphe 6(1), qui permettrait la non-application du registre à certaines catégories de personnes précisées dans des règlements subséquents.

Que vous ont appris les expériences passées sur la manière dont ces exemptions prévues dans les règlements sont appliquées? Des groupes comme U15 Canada pourront-ils s'en servir pour demander des exemptions dans le cadre du processus réglementaire? Combien de temps, d'après les expériences passées, cela pourrait-il prendre?

M. Bilodeau : Je vous remercie de votre question.

Encore une fois, l'obligation de s'inscrire au registre est soumise à un critère à trois volets. Je ne vais pas les répéter, car je pense que nous en avons déjà parlé.

En ce qui concerne la possibilité de prévoir des exemptions dans la réglementation, l'élaboration des règlements fera l'objet de consultations, et nous aurons donc l'occasion de participer à ces discussions. Je tiens à souligner que l'intention du projet de

exemptions as possible to ensure that we are not excluding conduct that should be, in fact, captured.

Having said that, however, one of the concerns that we have heard also from the research universities and universities in general is that they are concerned about their partnerships with foreign universities who may be publicly funded and that being captured. Again, it is not sufficient to just say, “Well, there is a collaboration with a public university in a foreign state.” It still has to meet the three criteria, and it still has to be about influencing activities. I think that will be an important thing to remember.

The commissioner, when this is all set up, will have the ability to issue interpretation bulletins to explain what they may consider as registerable activities, and one key component of doing that will be educating the public on their obligations. It is not just a black-and-white thing that exists in legislation. It will be given life through the commissioner.

Senator M. Deacon: Thank you very much.

We also heard on Monday from the Canadian Civil Liberties Association, or CCLA — a whole different area but important testimony — about life imprisonment provisions brought in Bill C-70 under the newly named “Foreign Interference and Security of Information Act.” They stated that, for instance, a person convicted of mischief in relationship to the property for the benefit of a foreign entity faces up to life imprisonment instead of a maximum sentence of two years less a day, which we see in the Criminal Code. At first glance, this does seem heavy-handed, even in the context of foreign interference. I am wondering what certainties or guarantees civil rights groups can be given for those provisions which will be enforced in a proportional manner relative to the offence in question. I can direct this to the officials at the Department of Justice Canada first.

Ms. Watts: Part of the answer to the question is in your question. Sentencing is always an individualized process in the criminal law. Judges will give a sentence that is fit and appropriate to the circumstances of the offence and the offender. In the context of this bill and what we have proposed as maximum penalties, the idea of signifying the seriousness of an offence through the imposition of a potentially very high maximum penalty is something that the courts will look to in determining the seriousness of the offence and the conduct that is worthy of punishment. In all cases, this sentence has to be fit and proportionate. The fact that there is a high maximum penalty doesn't mean that the sentence will be disproportionate, and it

loi était de prévoir le moins d'exemptions possible, afin de s'assurer que nous n'excluons pas des comportements qui devraient être visés.

Cela dit, les universités de recherche et les universités en général nous ont fait part de leurs préoccupations concernant leurs partenariats avec des universités étrangères susceptibles d'être financées par des fonds publics, car elles craignent que ces partenariats ne soient visés. Encore une fois, il ne suffit pas de déclarer une collaboration avec une université publique dans un État étranger. Il faut encore que cette collaboration réponde aux trois critères et qu'elle soit liée à des activités ayant une influence. Je pense qu'il est important de ne pas l'oublier.

Lorsque toutes ces mesures seront mises en place, le commissaire aura la possibilité de publier des bulletins d'interprétation pour expliquer ce qu'il peut considérer comme étant des activités qui doivent être inscrites au registre, et l'une des étapes principales de cette démarche sera d'informer le public de ses obligations. Tout n'est pas noir ou blanc. Le commissaire pourra interpréter la disposition en fonction des circonstances.

La sénatrice M. Deacon : Je vous remercie beaucoup.

Lundi dernier, nous avons également entendu les représentants de l'Association canadienne des libertés civiles, ou l'ACLC — sur un tout autre domaine, mais c'était un témoignage important —, au sujet des dispositions relatives à l'emprisonnement à perpétuité prévues dans le projet de loi C-70 en vertu de la nouvelle Loi sur l'ingérence étrangère et la protection de l'information. Ils ont déclaré que, par exemple, une personne reconnue coupable de méfait à l'égard d'un bien au profit d'une entité étrangère est passible d'une peine d'emprisonnement à perpétuité au lieu de la peine maximale de deux ans moins un jour prévue par le Code criminel. À première vue, cela semble sévère, même dans le contexte de l'ingérence étrangère. J'aimerais savoir quelles certitudes ou garanties peuvent être données aux groupes de défense des droits civils selon lesquelles ces dispositions seront appliquées de manière proportionnelle par rapport au délit. J'aimerais entendre l'avis des représentantes du ministère de la Justice Canada sur la question.

Mme Watts : Une partie de la réponse à la question se trouve dans votre question. La détermination de la peine est toujours un processus individualisé en droit pénal. Les juges prononcent une peine adaptée et appropriée en fonction des circonstances de l'infraction et du délinquant. Dans le contexte de ce projet de loi et des pénalités maximales que nous avons proposées, l'idée de souligner la gravité d'une infraction par l'imposition d'une peine maximale potentiellement très élevée est un élément que les tribunaux prendront en compte pour déterminer la gravité de l'infraction et le comportement qui mérite d'être puni. Dans tous les cas, cette peine doit être adaptée et proportionnée. Le fait qu'il y ait une peine maximale élevée ne signifie pas que la peine

gives judges discretion within the range that is set by the law to find the right sentence for the offender.

Senator M. Deacon: Thank you for putting that on the record, as it's come up as a concern.

Senator Kutcher: My question is to Mr. Flynn, and it follows up on Senator Yussuff's question. I want to make sure that you agree that Bill C-70 will place an additional considerable burden on already under-resourced investigative and enforcement capacity in the RCMP.

Also, I would like to specifically ask you: What kinds of threat environments are the RCMP looking at currently and that we may not know much about? What plans are you aware of to enhance RCMP capacity for investigation and enforcement? What funding are you aware of or that has been flagged to you that might be directed to these kinds of resources, and if those have been flagged, do you have any idea when those resources might be available to you?

Mr. Flynn: I'll attempt to be brief because there is a lot to unpack in that question. Thank you for the question.

Additional burden: Bill C-70 includes provisions for us to assist the commissioner in the investigation of the various activities that will be investigated there. Bill C-70 also gives us modifications to existing law and additional tools. Yes, there may be new offences that we're investigating, but I would consider it modifications and additional authorities that may reduce the time of some of our investigations because of the additional options that we have.

However, what is really important, as I stated before, is that the light has been shined on this problem. There is a much greater understanding. We're having a very good discussion here, and there are many other discussions occurring about this problem that are absolutely necessary because it is everywhere. It is an absolute threat, and there are significant harms to Canada that are occurring on a daily basis. Our tackling of that is a key priority for the RCMP, and specifically under my area of responsibility, federal policing.

We received funding under the Countering Hostile Activities by State Actors funding for us to add additional resources to combat this type of threat and the hostile activities specifically.

sera disproportionnée, et cela donne aux juges un pouvoir discrétionnaire dans l'intervalle fixé par la loi pour déterminer une peine appropriée pour le délinquant.

La sénatrice M. Deacon : Je vous remercie de l'avoir mentionné pour le compte rendu, car c'est une préoccupation qui a déjà été soulevée.

Le sénateur Kutcher : Ma question s'adresse à M. Flynn et fait suite à la question du sénateur Yussuff. Je veux seulement m'assurer que vous êtes d'accord pour dire que le projet de loi C-70 imposera un fardeau supplémentaire considérable à la capacité d'enquête et d'application de la loi de la GRC, qui manque déjà de ressources dans ce domaine.

J'aimerais également vous poser une question pointue. Quels types de contextes de menace la GRC étudie-t-elle actuellement et sur lesquels nous ne savons peut-être pas grand-chose? Savez-vous s'il existe des plans visant à renforcer les capacités en matière d'enquête et d'application de la loi de la GRC? Savez-vous si un financement est prévu ou vous a-t-on parlé d'un financement qui pourrait être versé pour ces types de ressources, et si on vous a mentionné un tel financement, avez-vous une idée de la date à laquelle ces ressources pourraient être mises à votre disposition?

M. Flynn : Je vais tenter d'être concis, car cette question comporte de nombreux éléments. Je vous remercie de votre question.

En ce qui concerne le fardeau supplémentaire, le projet de loi C-70 comprend des dispositions qui nous permettent d'aider le commissaire à enquêter sur les diverses activités qui feront l'objet d'une enquête. Le projet de loi C-70 prévoit également des modifications à des lois existantes et des outils supplémentaires. Il se peut effectivement que nous devions enquêter sur de nouveaux types d'infractions, mais je considère que ces modifications et ces pouvoirs supplémentaires pourraient réduire la durée de certaines de nos enquêtes, car nous avons des options supplémentaires à notre disposition.

Cependant, ce qui est très important, comme je l'ai déjà dit, c'est qu'on a mis ce problème en évidence. On le comprend beaucoup mieux maintenant. Nous avons une très bonne discussion ici aujourd'hui, et de nombreuses autres discussions sur ce problème sont en cours et elles sont absolument nécessaires, car ce problème est omniprésent. Il s'agit d'une menace réelle et le Canada subit quotidiennement des préjudices importants. La priorité de la GRC est donc de s'attaquer à ce problème, plus particulièrement dans le cadre de mon domaine de responsabilité, c'est-à-dire la police fédérale.

Nous avons reçu un financement dans le cadre de la lutte contre les activités hostiles des acteurs étatiques, afin de nous permettre d'ajouter des ressources qui serviront à combattre ce type de menace et plus précisément les activités hostiles.

Internally, we are also aware that there are changes we need to make to ensure that our resources are being utilized for the highest priority. You will hear over time — some of you may have already heard — that we are making modifications to how the federal policing area operates. We have gone to a regional model. I have four regional commanders that are in charge of operations nationally that now report directly to me to ensure that I have both the accountability and the authority necessary to direct those resources to the highest priority threat.

I will take this opportunity, though, to state also that the number of threats that we are looking at, as I articulated before, is immense. We have resources that are working to exhaustion every day of the week, every hour of the day. Out of respect for them, I have to raise the fact that we do not have sufficient resources to do everything that we are called to do on a daily basis, and I would say that's true for all police in the country and all of those that are involved in public safety.

Senator Kutcher: Thank you very much.

Senator Boehm: Thank you to the witnesses for the information you are providing.

My question is for Ms. Estabrooks. It goes to the issue of briefings and who gets briefings and who doesn't among parliamentarians. There is such a thing as an unclassified briefing, which means it could be verbal, a slide deck or something like that. Then there are suggestions out there — notably by Professors Juneau and Carvin — that the leaders of political parties should receive a classified briefing of some kind so they could assume responsibility in their own caucuses.

Why not have an unclassified briefing as part of the onboarding process for anyone who is new to Parliament or refreshers for others? Seats change and newcomers join both houses, and you have a situation where suddenly they are in the limelight. They receive attention from foreign entities and diplomats. They don't know the parameters of the Vienna Convention on Diplomatic Relations or the Vienna Convention on Consular Relations. They don't know where to turn. As Bill C-70 gets enacted and practices and regulations are established, would that be something that the service could take on, and do you think it is a good idea?

Ms. Estabrooks: Thank you for the question.

À la GRC, nous sommes également conscients que des changements doivent être apportés pour veiller à ce que nos ressources soient utilisées en fonction des priorités. Vous apprendrez au fil du temps — certains d'entre vous le savent peut-être déjà — que nous apportons des modifications au fonctionnement de la police fédérale. Nous sommes passés à un modèle régional. Quatre commandants régionaux qui s'occupent des opérations à l'échelle nationale relèvent directement de moi. Cela me permet de disposer à la fois de la responsabilité et de l'autorité nécessaires pour affecter les ressources à la menace la plus prioritaire.

Je saisis cette occasion pour dire que le nombre de menaces auxquelles nous sommes confrontés, comme je l'ai déjà dit, est immense. Nos employés travaillent jusqu'à l'épuisement chaque jour de la semaine, chaque heure de la journée. Par égard pour eux, je dois souligner que nous n'avons pas assez de ressources pour faire tout ce que nous sommes appelés à faire au quotidien, et je dirais que cela vaut pour tous les corps de police au pays et pour tous ceux qui travaillent dans le domaine de la sécurité publique.

Le sénateur Kutcher : Merci beaucoup.

Le sénateur Boehm : Je remercie les témoins des renseignements qu'ils nous fournissent.

Ma question s'adresse à Mme Estabrooks. Elle porte sur les séances d'information et sur les parlementaires qui obtiennent des séances d'information et ceux qui n'en obtiennent pas. Il existe ce que l'on appelle une séance d'information non classifiée où l'information est donnée verbalement, sous forme de diapositives ou d'une autre façon. Ensuite, d'aucuns suggèrent — notamment M. Juneau et Mme Carvin — que les chefs des partis politiques devraient assister à une séance d'information classifiée quelconque afin qu'ils puissent assumer la responsabilité au sein de leurs propres caucuses.

Pourquoi ne pas organiser une séance d'information non classifiée dans le cadre du processus d'accueil et d'intégration des nouveaux venus au Parlement? Ce genre de séance pourrait aussi rafraîchir la mémoire des autres. Les représentants des circonscriptions changent et, du jour au lendemain, les nouveaux représentants des deux Chambres se retrouvent sur la scène politique. Ils reçoivent l'attention d'entités étrangères et de diplomates. Ils ne connaissent pas les dispositions de la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques ou de la Convention de Vienne sur les relations consulaires. Ils ne savent pas vers qui se tourner. Lorsque le projet de loi C-70 sera adopté et que les pratiques et les règlements seront établis, le SCRS pourrait-il organiser ces séances d'information? Pensez-vous que c'est une bonne idée?

Mme Estabrooks : Je vous remercie de la question.

The briefings conversation has been very rich over the past number of years. The service has briefed dozens of parliamentarians from coast to coast on threats to the security of Canada and in particular the foreign interference threat. There is also a fairly concerted effort with other partners in the security community, including public safety, the RCMP and our colleagues in cyber space, to help do exactly what you have discussed: to equip parliamentarians to be able to understand some of the vulnerabilities that they uniquely face and to take measures with regard to their handling of information, personal devices and that kind of thing in order to mitigate risks. These are typically done at an unclassified level — to your point — such that they can be helpful in the tactical space, but not necessarily for wider dissemination, effectively.

The bill moves the service's authority to disclose classified information to a new level, and it is an ongoing conversation on exactly how that will look when it comes to parliamentarians. There are obviously a number of other factors to consider, but with the disclosure authority that is included in the bill, the service would have the ability to disclose information for the purpose of building resiliency to threats to the security of Canada. Therefore, it's in line with what you have mentioned but richer and more informed by the collection we have.

Senator Boehm: With the objective of increasing the knowledge base, for example, foreign diplomats accredited here are sent by their countries to try to influence us. However, there are lines they cannot cross, and, of course, our diplomats abroad do the same thing. But sometimes there is a lack of knowledge in that respect.

The other element related to that is that if someone — an elected or appointed official — feels that they are too much under the scope or getting uncomfortable with the attention they are receiving, who do they go to? Do they go to their leadership within their own caucus or within their own group with a potential that it might have consequences for their careers, promotions, elevations or whatever? Is there some thought being given to some sort of a mechanism in that respect?

Ms. Estabrooks: I will take this first, and then pass it to you, Richard.

The service will always talk to anyone about any perceived threat that they may be experiencing. Routinely, individuals in influential positions will approach the service and ask to be equipped with some information and perhaps share some information. Obviously, we take that very seriously, and we protect the confidentiality of those exchanges at the highest

Au cours des dernières années, nous avons eu de nombreuses conversations sur les séances d'information. Le SCRS a organisé des séances d'information à l'intention de dizaines de parlementaires d'un bout à l'autre du pays sur les menaces qui pèsent sur la sécurité du Canada et, en particulier, sur les menaces liées à l'ingérence étrangère. De plus, avec d'autres partenaires des services de sécurité, dont le ministère de la Sécurité publique, la GRC et nos collègues qui s'occupent de la cybersécurité, nous déployons des efforts concertés pour contribuer à ce dont vous avez parlé : outiller les parlementaires pour qu'ils puissent comprendre les vulnérabilités particulières auxquelles ils sont confrontés et prendre des mesures en ce qui a trait au traitement de l'information, à leurs appareils personnels et ce genre de choses, afin d'atténuer les risques. D'habitude, il s'agit de séances d'information non classifiées — pour répondre à votre question —, de sorte qu'elles peuvent être utiles de façon stratégique, mais pas nécessairement pour une diffusion plus large.

Le projet de loi élargit les compétences du SCRS en matière de communication d'informations classifiées, et une conversation est en cours pour déterminer quelle en sera l'incidence sur les parlementaires. Il faut évidemment prendre en compte d'autres facteurs, mais avec le pouvoir de communication inclus dans le projet de loi, le SCRS aurait la capacité de communiquer des informations dans le but de renforcer la résilience face aux menaces à la sécurité du Canada. Ces mesures sont donc conformes à ce que vous avez mentionné, mais elles sont plus complètes et se fondent sur les données que nous avons recueillies.

Le sénateur Boehm : Dans le but d'accroître la base de connaissances, par exemple, les diplomates étrangers accrédités ici sont envoyés par leur pays pour tenter de nous influencer. Cependant, il y a des limites qu'ils ne peuvent pas franchir et, bien sûr, nos diplomates à l'étranger font la même chose. Il existe parfois un manque de connaissance à cet égard.

Ensuite, en lien avec cela, si quelqu'un — un représentant élu ou nommé — estime qu'il est trop surveillé ou qu'il est mal à l'aise avec l'attention qu'il reçoit, vers qui peut-il se tourner? Doit-il s'adresser à la direction de son propre caucus ou de son propre groupe, sachant que cela pourrait avoir des conséquences sur sa carrière, ses chances de promotion, etc? A-t-on réfléchi à une sorte de mécanisme pour ces situations?

Mme Estabrooks : Je vais répondre en premier, puis céder la parole à M. Bilodeau.

Le SCRS sera toujours là pour parler avec toute personne qui a l'impression d'être visée par une menace. Il arrive régulièrement que des personnes qui occupent des postes d'influence s'adressent à nous et nous demandent des informations; elles vont parfois nous en fournir. Il va sans dire que nous prenons cela très au sérieux et que nous accordons le plus grand respect à

level. There is nothing prohibiting that. There is no limit on that. Of course, if there is something worthy of further investigation, we would be deeply engaged. We also have 1-800 numbers and e-mail addresses for this kind of routine disclosure, which sometimes comes from communities who may not necessarily feel comfortable engaging a security official directly.

Senator Dalphond: My question is for Ms. Watts from the Department of Justice. It is a follow-up on my first questions with the minister. The minister gave the broad principles, and I think I would like something more specific.

First, I understand that with the new offence of sabotage for essential infrastructures, the key element is that it has to be endangering the safety, security or defence of Canada — especially with a look at subsection (b). It is the naval, army or air forces of other countries. I guess it gives a sense of what is being protected.

The question I asked the minister was about the people who were protesting in front of parliament two years and a half ago. They would not be covered by the provisions because that would not fit the definition of endangering the safety, security or defence of Canada. Am I wrong or right to assume that?

Ms. Watts: I think you have got the elements of the offence right. It is anyone who:

. . . interferes with access to an essential infrastructure or causes an essential infrastructure to be lost, inoperable, unsafe or unfit for use with the intent to —

(a) endanger the safety, security or defence of Canada;

The courts will have to figure out exactly how they intend that term to apply. It will obviously depend on the facts and circumstances of the case.

Senator Dalphond: But in principle, this is not targeting protests before Parliament?

Ms. Watts: No. I think your previous question — if I remember correctly — dealt with the “for greater certainty” clause in subsection (5).

Senator Dalphond: Yes.

Ms. Watts: You need to read the two together. The intention is not to make criminal what is lawful dissent and protest. We recognize freedom of expression, and I think the Charter statement that’s been tabled for this bill gives you a very good explanation of that. The “for greater certainty” clause really is

la confidentialité de ces discussions. Rien n’empêche les gens de communiquer avec nous. Il n’y a aucune restriction. Évidemment, si une situation requiert une enquête plus approfondie, nous jouerons un rôle important. Nous avons aussi des numéros 1-800 et des adresses électroniques pour ce genre de communications régulières, qui sont parfois utilisés par les membres de communautés qui ne se sentent pas nécessairement à l’aise de s’adresser directement à un responsable de la sécurité.

Le sénateur Dalphond : Ma question s’adresse à Mme Watts du ministère de la Justice. Il s’agit d’une question complémentaire à celles que j’ai posées au ministre. Le ministre a parlé de principes généraux, mais j’aimerais obtenir plus de précisions.

Tout d’abord, je comprends que selon la nouvelle infraction de sabotage aux infrastructures essentielles, il faut avoir porté atteinte — c’est l’élément clé — à la sûreté, à la sécurité ou à la défense du Canada, surtout en lien avec ce qui se trouve à l’alinéa b). On y parle des forces navales, des forces de l’armée ou des forces aériennes d’autres pays. Je pense que cela nous donne une idée de ce qui est protégé.

La question que j’ai posée au ministre concernait les personnes qui manifestaient devant le Parlement il y a deux ans et demi. Elles ne seraient pas visées par les dispositions parce que ce qu’elles faisaient ne correspond pas à la définition d’une atteinte à la sûreté, à la sécurité ou à la défense du Canada. Ai-je tort ou raison de supposer cela?

Mme Watts : Vous avez bien saisi les éléments qui composent cette infraction. Il s’agit de quiconque :

gêne l’accès à une infrastructure essentielle — ou encore en entraîne la perte ou la rend inutilisable, dangereuse ou impropre à l’usage — dans l’intention :

a) soit de porter atteinte à la sécurité, à la sûreté ou à la défense du Canada;

Les tribunaux devront déterminer précisément comment ils entendent appliquer cette disposition. Cela dépendra évidemment des faits et des circonstances de l’affaire.

Le sénateur Dalphond : Mais en théorie, cette infraction ne cible pas les manifestations devant le Parlement.

Mme Watts : Non. Si je me souviens bien, votre question précédente portait sur la disposition de précision au paragraphe (5).

Le sénateur Dalphond : Oui.

Mme Watts : Il faut lire les deux parties ensemble. L’intention n’est pas de criminaliser ce qui constitue des manifestations de désaccord et des protestations légales. Nous reconnaissons la liberté d’expression, et je pense que l’énoncé concernant la Charte relatif à ce projet de loi l’explique très bien.

meant to do just that — to be very clear that we do not intend to capture lawful dissent, protest and advocacy where they don't intend to cause one of those harms listed in number one.

Senator Dalphond: Is that necessary? The last part is the definition of what they intend to cause.

Ms. Watts: Yes.

Senator Dalphond: So it is repetitive, to a certain extent.

Ms. Watts: Yes, I would say you are right. It is repetitive, and because it is a “for greater certainty” clause—

Senator Dalphond: Doesn't the repetitiveness raise the issue that it is a means of defence or an exclusion? Who has the burden to show it? Wouldn't it be better to remove that part and keep it as the intent in the main definition, which is clearly the Crown's burden?

Ms. Watts: It is a very good question. As with all criminal offences, the Crown is always going to be the one that bears the burden of proving beyond a reasonable doubt that the elements of the offence have been committed, and this bill does not change that.

The “for greater certainty” clause here is a little bit — you also need to look at the original sabotage offence, which had a carve-out for labour advocacy and protest. It is really a similar type of thing. It is just that — “for greater certainty.” It does not affect the burden or change the elements of the offence. It is really just to signal what the offence is not intended to capture.

Senator Dalphond: Thank you. My suggestion would be to please reconsider, before it is voted on, whether it is necessary to have the intent twice in the definition of the infractions and in the exclusions from the infractions. Maybe it is redundant and creates a certain vagueness. Thank you.

Ms. Watts: Thank you for the question.

Senator Cardozo: I just have a couple of questions.

La disposition de précision vise justement à préciser que nous n'avons pas l'intention d'englober les manifestations de désaccord, les protestations et les revendications légales lorsque l'intention n'est pas de causer l'un des préjudices énumérés au premier point.

Le sénateur Dalphond : Est-ce nécessaire? La dernière partie est la définition de ce qu'ils ont l'intention de provoquer.

Mme Watts : Oui.

Le sénateur Dalphond : C'est donc répétitif, dans une certaine mesure.

Mme Watts : Oui, je pense que vous avez raison. C'est répétitif, et puisqu'il s'agit d'une disposition de précision...

Le sénateur Dalphond : La répétitivité ne soulève-t-elle pas la question de savoir s'il s'agit d'un moyen de défense ou d'une exclusion? Qui doit le démontrer? Ne serait-il pas mieux de supprimer cette partie et de la conserver comme intention dans la définition principale, car l'on sait très bien que le fardeau de la preuve repose sur la Couronne?

Mme Watts : C'est une excellente question. Comme pour toutes les infractions criminelles, il incombera toujours à la Couronne de prouver hors de tout doute raisonnable que les éléments de l'infraction ont été commis, et ce projet de loi ne change rien à cela.

La disposition de précision ici est un peu... il faut aussi examiner l'infraction de sabotage initiale, qui comportait une exclusion pour les protestations et la défense des droits des travailleurs. C'est un peu la même chose. On ne fait que donner plus de précision. Cette répétition n'a aucune incidence sur le fardeau de la preuve et ne modifie pas les éléments de l'infraction. Il s'agit simplement de souligner ce que l'infraction n'est pas censée englober.

Le sénateur Dalphond : Je vous remercie. Je propose que l'on veuille bien se demander, avant que l'on mette le projet de loi aux voix, s'il est nécessaire d'inclure l'intention deux fois; une fois dans la définition des infractions et une autre fois dans les exclusions aux infractions. C'est peut-être redondant et cela peut créer une certaine ambiguïté. Je vous remercie.

Mme Watts : Je vous remercie de la question.

Le sénateur Cardozo : Je n'ai que deux ou trois questions.

Further to our discussion earlier about naivety, I wonder if we are also being naive about non-state actors. I want to read you a sentence from a Department of Homeland Security bulletin titled *Summary of Terrorism-Related Threat to the United States*:

The United States remains in a heightened threat environment. Lone offenders and small groups motivated by a range of ideological beliefs and personal grievances continue to pose a persistent and lethal threat to the Homeland.

From what I understand, this bill does not deal with non-state actors. They are talking about non-state actors in the U.S., and I think we have some of those spilling over to Canada. I am interested in your thoughts. If we don't do it here, where do we do it?

The second question is with regard to the registry. What about all those real bad actors who don't register? What can we do about them?

Mr. Bilodeau: Maybe I will start with the second question, and then start answering the first and then turn it over to Deputy Commissioner Flynn.

You are right that the bad actors are going to try not to register. That's why the bill proposes a number of investigative tools for the commissioner, including the ability to investigate and use intelligence as well as production orders and similar other tools to identify those actors who may not be registering. I'll give you an example. Somebody may write an op-ed in a newspaper. They may be doing it on behalf of a foreign state, but they are not registered. Maybe complaints come in and identify them and say, "We think this person may be associated with a foreign state." The commissioner can then take that, investigate it and determine whether or not that's the case. We expect we will have all those tools to investigate. Together with all the other tools that are being proposed in Bill C-70, we'll be able to tackle that.

About the terrorism threat, I will say that counterterrorism remains a top priority. There are a number of other tools available in the Criminal Code, including listings of terrorist organizations. I know it remains a priority for the RCMP.

Mr. Flynn: Absolutely. When I look at the terrorism threat and what you described in the U.S. documents you were referring to, we have tools that you will see us use on a daily basis to combat those threats. I am concerned with the level of social erosion we have. I'm especially concerned about the level of involvement of youth. The youngest that I have recently had

Pour faire suite à notre discussion sur la naïveté, je me demande si nous ne sommes pas également naïfs au sujet des acteurs non étatiques. J'aimerais vous lire une phrase tirée d'un bulletin du département de la Sécurité intérieure intitulé *Summary of Terrorism-Related Threat to the United States* :

Les États-Unis se trouvent toujours dans un contexte de menace accrue. Les criminels solitaires et les petits groupes motivés par un éventail de croyances idéologiques et de doléances personnelles continuent de représenter une menace constante et mortelle pour le pays.

D'après ce que j'ai compris, ce projet de loi ne parle pas des acteurs non étatiques. On dit qu'il y a des acteurs non étatiques aux États-Unis, et je pense que cette situation se propage au Canada. J'aimerais savoir ce que vous en pensez. Si nous n'en parlons pas ici, où pouvons-nous le faire?

La deuxième question concerne le registre. Qu'en est-il de tous ces véritables mauvais acteurs qui n'enregistrent pas leurs renseignements? Que pouvons-nous faire à leur sujet?

M. Bilodeau : Je vais d'abord répondre à la deuxième question, puis je répondrai à la première avant de céder la parole au sous-commissaire Flynn.

Vous avez raison de dire que les mauvais acteurs vont essayer de ne pas enregistrer leurs renseignements. C'est pourquoi le projet de loi prévoit des outils d'enquête que le commissaire peut utiliser, y compris la capacité d'enquêter et d'utiliser des renseignements ainsi que des ordonnances de communication et d'autres outils semblables pour recenser les acteurs qui pourraient ne pas s'inscrire. Je vais vous donner un exemple. Quelqu'un pourrait publier une lettre d'opinion dans un journal et le faire au nom d'un État étranger, sans figurer sur le registre. Des gens pourraient déposer des plaintes, identifier cette personne et dire que, selon eux, elle est associée à un État étranger. Le commissaire pourrait alors se saisir de l'affaire, mener une enquête et déterminer si c'est le cas ou non. Nous nous attendons à disposer de tous ces outils pour mener des enquêtes. Avec tous les autres outils compris dans le projet de loi C-70, nous serons en mesure de nous attaquer à ce problème.

J'en viens à la menace terroriste. Je dois dire que la lutte contre le terrorisme demeure une priorité absolue. Il existe d'autres outils dans le Code criminel, notamment l'inscription sur la liste des organisations terroristes. Je sais que cela demeure une priorité pour la GRC.

M. Flynn : Absolument. Nous disposons d'outils que vous nous verrez utiliser quotidiennement pour combattre les menaces terroristes et les activités comme celles décrites dans le document américain auquel vous avez fait référence. Le niveau d'érosion sociale que nous connaissons m'inquiète. Je suis particulièrement préoccupé par le nombre de jeunes qui

the challenge of reviewing files and receiving information on is as young as 12 years old being involved in terrorism in Canada.

I don't look to the tool kit in Bill C-70 to address that lone actor or terrorism threat. We have listings, and we have terrorism legislation that we use on a regular basis to combat that. I do think there needs to be a lot of attention paid to that problem, and I actually think a lot of the solution to that is outside of the law enforcement space. It has to do with looking at how we conduct ourselves as a society — what is acceptable and what is not — and society needs to enforce a lot of those rules. I think we will see a change if we can bring about that attention to the matter and focus on all of us being part of the solution. Otherwise, we will just exhaust investigators. As you saw before Christmas, there was a significant threat right here in Ottawa, and I can tell you that the efforts to combat that threat were exhausting.

Senator Cardozo: Are you saying that the laws we have currently cover these other threats but don't cover foreign state actors, and that's what this bill is about?

Mr. Flynn: Specific to this, I think that is an accurate characterization. It is addressing gaps with respect to foreign state actors as well as elements that have been a challenge in the past to do with the harm and "in the interest of" provisions that my colleagues have spoken about previously or which the last panel spoke about.

Ms. Estabrooks: One of the particular challenges in this milieu is the digital nature of our work today. Some of the proposals in Bill C-70 would better equip the service in that space. We've used the word "modernization," and we've also talked about how old the CSIS Act is at length. Many of the amendments proposed in the bill would better equip the service in its investigations in the digital space in terms of leveraging technology and data and approaching the Federal Court for the right authorities for the kind of collection we need to do, because the digital nature of these extremist investigations is extremely complex. It is very easy to hide online, it is very easy to remain anonymous, and our tool kit has not kept pace with the rapid technological evolution.

The Deputy Chair: This brings us to the end of our time with this panel. Thank you to our witnesses for taking the time to meet with us today.

participent à ces activités. La personne la plus jeune au sujet de laquelle j'ai reçu des renseignements et eu la difficile tâche d'examiner des dossiers en lien avec son implication dans des activités terroristes au Canada avait 12 ans.

Je ne compte pas sur les dispositions du projet de loi C-70 pour répondre à la menace que représentent les loups solitaires ou à cette menace terroriste. Nous disposons de listes et de mesures législatives concernant le terrorisme que nous utilisons régulièrement pour nous attaquer à ce problème. Il faut accorder beaucoup d'attention à ce problème et je pense qu'une grande partie de la solution se trouve en dehors du domaine de l'application de la loi. Nous devons examiner la manière dont nous nous comportons en tant que société — ce qui est acceptable et ce qui ne l'est pas — et la société doit faire respecter un grand nombre de ces règles. À mon avis, nous constaterons un changement si nous parvenons à attirer l'attention de la population sur cette question et à faire en sorte que nous fassions tous partie de la solution. Sinon, nous ne ferons qu'épuiser les enquêteurs. Comme vous le savez, une menace importante planait ici même à Ottawa avant Noël, et je peux vous dire que les efforts déployés pour combattre cette menace ont été épuisants.

Le sénateur Cardozo : Êtes-vous en train de dire que les lois actuelles nous permettent de répondre à ces autres menaces, mais qu'elles ne couvrent pas les acteurs étatiques étrangers, et que c'est là l'objet de ce projet de loi?

M. Flynn : À ce titre, je pense que votre interprétation est juste. Le projet de loi comble les lacunes qui ont trait aux acteurs étatiques étrangers et aux éléments qui portent sur les préjudices et les dispositions sur les intérêts dont mes collègues ont parlé plus tôt ou dont le dernier groupe de témoins a parlé et qui ont posé problème par le passé.

Mme Estabrooks : Aujourd'hui, la nature numérique de notre travail est l'un des défis particuliers auxquels nous sommes confrontés dans ce milieu. Certaines des propositions contenues dans le projet de loi C-70 permettraient au SCRS d'être mieux équipé dans ce domaine. On a utilisé le mot « modernisation » et on a également parlé abondamment du fait que la Loi sur le SCRS est désuète. Puisque la nature numérique des enquêtes sur l'extrémisme est extrêmement complexe, bon nombre des modifications proposées dans le projet de loi permettraient au SCRS d'être mieux outillé pour mener ces enquêtes dans l'espace numérique. Il pourrait tirer parti de la technologie et des données et s'adresser à la Cour fédérale pour obtenir les ordonnances nécessaires au type de collecte de renseignements qu'il doit effectuer. Il est très facile de se cacher et de demeurer anonyme en ligne, et notre boîte à outils n'a pas évolué au même rythme que la technologie.

Le vice-président : C'est tout le temps que nous avons avec ce groupe de témoins. Je remercie nos témoins d'avoir pris le temps de nous rencontrer aujourd'hui.

This brings us to the end of today's meeting. We will continue our consideration of the subject matter of this bill tomorrow, Thursday, June 13, at 8:00 a.m. Eastern Time in Room C-128 of the Senate of Canada building. I thank you for your participation today. I wish you all a good day.

(The committee adjourned.)

Voilà qui nous amène à la fin de notre réunion d'aujourd'hui. Nous poursuivrons notre examen de la teneur de ce projet de loi demain, le jeudi 13 juin, à 8 heures, heure de l'Est, dans la pièce C-128 de l'Édifice du Sénat du Canada. Je vous remercie de votre participation aujourd'hui. Je vous souhaite à tous une bonne journée.

(La séance est levée.)
